

**L'arnaque
de la
loi Aubry**

en page 2

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1721 - 6 juillet 2001 - prix : 9F

Les projets d'Alcatel

**Des « entreprises
sans usines »
mais pas
des travailleurs
sans défense**

Ex-Yougoslavie

**Les responsabilités de Milosevic...
et celles des grandes puissances !**

(page 16)



SOMMAIRE

Leur société

- 4 - « Affaires » : la justice passe l'éponge
 - Projet Voynet
 - PS : « ambitions démocratiques » ?
- 5 - Téléphones portables et ouvriers jetables
- 6 - Enseignement : dans les Hauts-de-Seine
- 7 - « Affaire Ben Barka »

Tribune

- 6 - Les élections et l'extrême gauche

Dans le monde

- 8/9 - Argentine :
 - Deux manifestants tués
 - Corruption au sommet de l'Etat
- 14 - Guadeloupe : un militant syndical menacé de prison
- 16 - Milosevic à La Haye
 - Italie : EDF et Fiat s'allient... pour piquer les profits de Montedison
 - Tunisie : Ben Ali continue à emprisonner

Dans les entreprises

- 10/11 - SNCF : derrière la vitrine TGV
- 12/13 - Amiante
 - Mairie de Gennevilliers (Hauts-de-Seine)
 - Banque de France (Puy-de-Dôme)
 - Nettoyage Challancin (RER C)
- 14 - DDE Grenoble
 - Stock-Alliance (Boigny-sur-Bionne, près d'Orléans)

Dans les municipalités

- 15 - Trusts de l'eau
 - Corbeil-Essonnes (Essonne)

L'ARNAQUE DE LA LOI AUBRY

L'enquête trimestrielle sur les salaires et le temps de travail, que vient de publier le ministère de l'Emploi, confirme ce que bien des travailleurs avaient pu vérifier par eux-mêmes, le fait que la modification du décompte du temps de travail rendue possible par la seconde loi Aubry a permis en pratique de limiter la baisse réelle du temps de travail.

En mettant en place les 35 heures dans leur entreprise, les patrons en ont en effet profité pour exclure du décompte les pauses, les jours fériés, les ponts, les jours de congés au-delà du minimum légal, bref tout ce qui était pris en compte auparavant quand l'horaire hebdomadaire de travail était de 39 heures.

« Lorsque les pauses sont déduites, elles représentent le plus souvent 20 à 30 minutes par jour, soit environ deux heures par semaine », constate le ministère. C'est ainsi que Peugeot a reporté hors du temps de travail 1 heure 45 de pauses hebdomadaires, rémunérées au tarif des heures de travail. Et les militants syndicaux, y compris les moins prévenus contre le gouvernement, constatent que, depuis la loi Aubry, presque tous les accords dans la métallurgie excluent les temps de pause du travail effectif.

La CGT a même saisi le tribunal de grande instance de Nanterre pour obtenir l'annulation globale de l'accord signé dans cette branche en avril 1999. La CGT conteste les « temps de pause diminués », en constatant qu'ils servent « d'outils de flexibilisation du travail à la direction ». Une action simi-

laire a d'ailleurs été menée contre Peugeot.

Il y a aussi tous les patrons qui ont déplacé les temps de

pause de façon, là encore, à les réduire.

Et toutes ces manipulations ont eu lieu avec d'autant plus de facilité qu'en procédant de la sorte, les patrons ne perdaient pas leurs droits à bénéficier des allègements de cotisations sociales, une mesure d'accompagnement qui revenait pour le gouvernement à céder à une revendication permanente du patronat français qui pleure continuellement pour obtenir de nouvelles baisses des charges.

Selon le ministère si, sur le papier, le passage de 39 à 35 heures représente une réduction du temps de travail de 11,4%, en pratique, celle-ci n'est que de 7,7% et d'encore moins pour les cadres (5,3%).

Un autre rapport, édité par le Commissariat général du Plan et qui concerne également la réduction du temps de travail, constate de son côté que celle-

ci a engendré une intensification du travail et des effets néfastes sur la santé. Et cela touche au premier chef les ouvriers et les employés, qui restent la grande majorité (71,8%) des travailleurs concernés par le dispositif des 35 heures.

Alors quand, Seillière en tête, le patronat rompt des lances avec le gouvernement contre la loi des 35 heures, c'est un bel exercice d'hypocrisie, qui a surtout pour but de préparer le terrain à de nouveaux avantages que les chefs d'entreprise attendent d'un gouvernement toujours prompt à leur céder.

Les porte-parole du Medef sont les premiers à savoir qu'ils pourraient dire un grand merci à Jospin et Aubry, si on ne leur avait pas appris par ailleurs qu'il faut se garder de toute familiarité avec ses petits commis.

J.F.

Chômage

DE MAL EN PIS

En mai, le nombre de chômeurs officiellement recensés a augmenté de 0,3 %, soit 5 500 chômeurs de plus en un mois. En fait, depuis plusieurs mois, la baisse relative du chômage observée depuis quatre ans, et qui avait fait passer le taux de chômage de 12,3% en 1997 à 8,7% s'est arrêtée. Le nombre de chômeurs recensés est resté stable, autour de deux millions (ou deux millions et demi si on compte ceux qui ont travaillé plus de 78 heures le mois précédent).

Les vantardises gouvernementales, selon lesquelles le chômage baisse régulièrement et qu'il suffirait donc d'être patient, sont encore une fois

prises en défaut. En réalité le chômage, de même que le travail précaire, restent massifs et se traduisent par un recul important des conditions d'existence du monde du travail. Les chiffres révèlent qu'un grand nombre de nouveaux chômeurs sont d'anciens intérimaires. Et ce que les commentateurs ont appelé la « reprise économique » n'était que le passage d'un certain nombre de chômeurs à la condition de travailleur précaire. Les petites fluctuations de la « conjoncture économique », autrement dit les petites variations de l'humeur des employeurs, transforment des dizaines de milliers de

chômeurs en travailleurs précaires et vice versa.

Aujourd'hui, avoir un « emploi » - un contrat à durée déterminée le plus souvent - n'est même pas la garantie d'avoir un revenu décent ; la situation de salarié est, parfois, à peine plus enviable que celle de chômeur, et le passage de l'un à l'autre relativement fréquent.

Tout cela pour assurer des revenus extrêmement substantiels aux gros actionnaires, qui ne risquent pas d'être, eux, jetés à la rue d'un jour à l'autre, pour être repris peut-être le lendemain à titre précaire.

R.P.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de *Lutte Ouvrière*, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org e-mail: journal@lutte-ouvriere.org

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél 01 44 83 08 93 est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulowicz, Jean-Claude Hamon, Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage: 12800 exemplaires. Composition: [ET Associés]. Impression: Roto de l'Île-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 0148142165. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE! Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à: Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à: LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 1000 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE (1 an soit 10 n°)
	1 an	6 mois	
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale 1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé: tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM:
 PRÉNOM:
 ADRESSE:
 CODE POSTAL et VILLE:
 COMPLÈMENT D'ADRESSE:
 Je m'abonne à: **LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de:
 (rayer la mention inutile).
 Ci-joint la somme de:
 Règlement:
 - par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
 - par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

Éditorial

DES « ENTREPRISES SANS USINES », MAIS PAS DES TRAVAILLEURS SANS DÉFENSE

De semaine en semaine, on peut voir ce qu'est la réalité de cette « modernisation sociale » dont parlent le MEDEF, le gouvernement et certains dirigeants syndicaux.

Tchuruk, le PDG d'Alcatel, a annoncé son intention de se débarrasser de la quasi-totalité des usines de son groupe, n'en conservant que 12 sur 120. Alcatel deviendrait alors, selon la formule délibérément provocante qu'il a employée, « une entreprise sans usines ».

Cela ne signifie pas qu'Alcatel cesserait d'amasser les profits considérables qu'il réalise en exploitant des dizaines de milliers de travailleurs, mais simplement qu'il revendrait ces travailleurs, en même temps que les usines qu'il possède, à des sous-traitants.

Du coup, Alcatel n'aurait plus à s'occuper d'imposer les cadences de travail, ni des embauches et surtout des licenciements. Ce serait à ces sous-traitants de le faire. Il leur reviendrait de choisir les méthodes les plus efficaces pour produire, pour licencier, pour déplacer leurs usines, ou même pour s'évanouir dans la nature comme cela s'est vu. Alcatel et ses actionnaires se contenteraient d'encaisser les dividendes.

Pour les salariés, cela impliquerait à coup sûr une remise en cause, à la baisse, de leurs salaires, une détérioration de leurs conditions de travail... et pour nombre d'entre eux, la porte. Les licenciements prévus se situeraient entre 10 000 et 12 000 salariés, « chiffres somme toute modestes », ose déclarer Tchuruk, qui jongle avec les mil-

liards comme il jongle avec le sort des travailleurs. On voudrait le voir, lui et ses semblables, pointer à l'ANPE, et vivre, lui et sa famille, avec le RMI.

Modeste, ce chiffre ? Pas pour ceux qui seront dans la charrette des licenciés. Et encore moins si on y ajoute ceux déjà prévus et à venir dans des entreprises qui comme Alcatel se « restructurent ». Leur liste défraie la chronique, et elle s'allonge de jour en jour. Car Tchuruk n'innove pas. Les mesures qu'il vient d'annoncer sont les mêmes que les capitalistes appliquent depuis des années dans toutes les branches de l'économie. « Délocalisation », « externalisation », « sous-traitance » sont des mots que tous les travailleurs ont appris à connaître, pour en avoir dans maints endroits subi les effets. Les actionnaires savent eux aussi de quoi il retourne, pour empocher, à chaque fois, les plus-values que ces décisions produisent.

Ces restructurations d'entreprises à jet continu, ces licenciements en rafales ne pouvaient pas manquer de se traduire dans les chiffres, pourtant trafiqués, du chômage. Effectivement, ils recommencent à croître, marquant la fin de « l'embellie » dont se vantait le gouvernement.

Cette embellie, les travailleurs n'en ont pas vu la couleur. Mais le fait qu'aujourd'hui le ciel économique a l'air de s'assombrir va immanquablement servir de prétexte pour justifier de nouveaux sacrifices que l'on imposera aux salariés. Les capitalistes,

eux, connaissent la bonne méthode pour s'en tirer à leur avantage. Quand tout va bien, ils bloquent les salaires et ils licencient. Et quand cela va moins bien, ils font... la même chose.

Et c'est au moment où l'on annonce que le chômage recommence à augmenter que prend effet officiellement le PARE, cette mesure décidée à l'initiative du MEDEF, et acceptée par les socialistes, qui vise à réduire les droits des chômeurs, en les contraignant, à terme, à accepter n'importe quel travail, aux conditions imposées par le marché du travail, c'est-à-dire par les besoins des patrons. C'est un autre volet de ce que le gouvernement appelle, sans rire, la « modernisation sociale ».

Les travailleurs ne peuvent compter que sur la force qu'ils représentent, collectivement, pour mettre un coup d'arrêt à ce qu'il faut appeler la régression sociale dont ils sont les victimes.

Tchuruk parle « d'entreprises sans usines ». La classe ouvrière pourrait rappeler à cet individu et à ses semblables que les millions d'exploités, ceux dont le travail est à l'origine de leurs fabuleux profits, ne sont pas des « êtres virtuels » mais des femmes et des hommes, en chair et en os, qui sauront se défendre, collectivement. Et le plus tôt sera le mieux.

(Éditorial des bulletins d'entreprise du 2 juillet 2001)

Affaires

LA JUSTICE PASSE... L'ÉPONGE

A l'approche des échéances électorales, les affaires politico-financières éclatent plus encore qu'avant, épinglant aux politiciens de gauche comme de droite un pétrolier, un marchand d'armes, un industriel, un grand couturier, un roi du BTP ou de la distribution commerciale. Du coup, la justice a beaucoup à faire... pour passer l'éponge sur un certain nombre de ces poursuites.

Plusieurs de ces scandales ont ainsi été, tout dernièrement, enterrés par les plus hautes instances judiciaires.

Le 27 juin, la Cour de cassation annulait les poursuites pour trafic d'armes contre les marchands d'armes Falcone et Gaydamak ainsi que contre Jean-Christophe Mitterrand, le fils à papa bien connu. Tous trois étaient poursuivis à divers titres: «commerce d'armes illicite», «abus de biens sociaux», «abus de confiance», «trafic d'influence» et «fraude

de fiscale». La décision du tribunal fait que tout ce qui concerne le «trafic d'armes illicite» disparaîtra du dossier sous un prétexte formel, qui n'a rien à voir avec le fond. En effet, selon une loi de 1939 opportunément exhumée par un de leurs avocats, il ne peut y avoir poursuites pour trafic d'armes que s'il y a plainte du ministre de la Défense ou des Finances. Or, dans le cas présent, la plainte n'est venue que deux mois après, un délai qui arrange bien les choses! Ces poursuites

sont donc annulées, ainsi probablement qu'une bonne part des pièces du dossier concernant les autres poursuites. Comme le déclarait fièrement l'avocat, «on fait encore du droit en France»!

Le 28 juin, le procureur général près la Cour de cassation décidait que Strauss-Kahn n'était pas susceptible d'être poursuivi pour concussion. Il avait en effet consenti un dégrèvement fiscal de quelques millions au couturier Karl Lagerfeld. Eh bien, selon le haut magistrat, Strauss-Kahn n'a peut-être pas été très prudent, l'étourdi, mais de là à parler de «concussion» ou de «corruption», il ne faudrait pas exagérer.

Roland Dumas, qui a récemment écopé de 30 mois de prison, dont six fermes, pour bons offices rendus à Elf, a «cafté» ses petits

copains socialistes, demandant par exemple dans son interview au *Figaro*: «Vous ne trouvez pas curieux qu'on ne fasse aucune investigation sur M. Moati?» C'est ainsi que l'on a appris que l'enquête visant depuis six ans ce proche de Jospin, homme d'affaires et ancien financier du PS, venait d'être annulée par la cour d'appel de Paris. Il s'agissait d'une commission de 7,5 millions versée au PS sur un compte en Suisse par GEC Alstom pour le marché du tramway de Nantes, fief de

l'actuel président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale Jean-Marc Ayrault. Cerise sur le gâteau, l'affaire est maintenant couverte par la prescription!

Ce ne sont que trois exemples, touchant tous trois des personnalités liées au PS. Mais pour un cas qui parvient à la connaissance du public, combien ne sortent pas, pour l'instant, des milieux restreints où se retrouvent, copains-coquins, des juges, des politiciens et des financiers?

Vincent GELAS

Projet Voynet

ENCORE UN COUP D'ÉPÉE DANS L'EAU

Alors que son «écotaxe» avait été enterrée sans fleurs ni couronnes, le projet de loi sur l'eau a été présenté en grande pompe par Dominique Voynet en Conseil des ministres. Cadeau de départ de Lionel à Dominique, a-t-on dit, à deux semaines de son départ du gouvernement, ce projet, s'il voit le jour, n'éclaboussera pas les Vivendi, Lyonnaise des Eaux et Bouygues qui monopolisent le secteur et puisent dans les poches des consommateurs.

Ce projet est en chantier depuis trois ans. Il a connu dix-sept versions successives sous la pression des lobbies des agriculteurs et des industriels. Et ce n'est sans doute pas fini. Il ne devrait être présenté qu'à la prochaine session parlementaire et ne pourra, de toute façon, pas

être adopté avant la présidentielle de 2002. D'ici là, beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts.

Un des objectifs affichés de cette loi est d'augmenter les contributions des industriels, et surtout des agriculteurs, à la dépollution. Pour l'instant, ce sont, pris globalement, les particuliers qui payent sur leur facture 85% des taxes, les industriels en payant 14% et les agriculteurs 1%. Si le projet était adopté, les ménages paieraient 79%, les industriels 16% et les agriculteurs 5%.

Il n'y a pas là de quoi baisser sensiblement la facture de l'eau des consommateurs. Par ailleurs, aujourd'hui, le secteur industriel reçoit autant d'aides au titre de la dépollution que ce qu'il paye. Même si l'on augmente leur contribution, il y a de fortes chances qu'ils continuent à récupérer d'une main ce qu'ils devraient verser de l'autre. On ne va pas apprendre aux industriels de l'eau le principe des vases communicants.

Mais l'essentiel reste la dic-tature des trois groupes Vivendi-

Water (ex-Générale des Eaux), Ondeo (Lyonnaise des Eaux) et Saur (Bouygues) qui monopolisent le secteur de la distribution de l'eau. Le prix de l'eau dans la plupart des communes a doublé ou triplé ces dernières années. L'opacité la plus totale est de règle sur la façon dont est facturée l'eau. On ne connaît que les bilans fortement positifs de ces groupes privés.

Il y avait un projet de créer un «haut conseil des services publics de l'eau». Cet organisme devait exercer un pouvoir de «police», examiner le prix du mètre cube et les contrats de gestion passés par les communes avec les groupes privés. L'aurait-il fait? On ne le saura jamais car, dans la dernière mouture de ce projet remanié, il n'aura plus aucun pouvoir et devient uniquement un service d'aide aux collectivités, sans pouvoir autre que consultatif. Autant dire que les capitalistes de l'eau peuvent dormir sur leurs deux oreilles, que le projet Voynet voie le jour ou non.

Christian BERNAC

Parti Socialiste

«AMBITIONS DÉMOCRATIQUES» ET... ESPOIRS ÉLECTORAUX!

Sous la houlette de Martine Aubry, ci-devant ministre de l'Emploi, présentement maire de Lille, les fins penseurs du Parti Socialiste se sont réunis en conseil national pour entreprendre l'élaboration d'un nouveau projet pour 2002 intitulé modestement: «une nouvelle ambition démocratique». Il serait temps!

A en croire les premiers commentaires de la presse, ce projet serait d'importance. Il ne s'agirait de rien moins que revoir la démocratie politique, locale, sociale et civile. Toutefois, prudente et nuancée, Martine Aubry a tenu à préciser d'entrée de jeu qu'il s'agissait «de changer la Constitution et non pas de changer de Constitution», une Constitution que Mitterrand condamnait dans les années 1960, la considérant issue d'«un coup d'Etat permanent». Mais c'est si vieux tout ça... Et depuis, Mitterrand et ses héritiers on su s'en servir sans complexe.

Les premières propositions de Martine Aubry et les nombreux commentaires et amendements qu'elles ont suscités de la part des chefs de file des multiples courants concurrents

et rivaux qui s'entrecroisent au sein du Parti Socialiste ne dénotent pas une hardiesse novatrice, même verbale. De la «revitalisation «du Parlement à la «modernisation «du statut de président de la République en passant par la «réforme» du rôle du Conseil constitutionnel, voire l'introduction d'une dose de proportionnelle dans les élections législatives, sans oublier la défense des cantons, ce «grand soir institutionnel» rêvé sans rire par quelques-uns risque tout bonnement d'accoucher d'une souris mort-née.

Il serait vain d'attendre de ces larbins de la bourgeoisie l'interdiction des licenciements, la suppression du secret bancaire et commercial ou la révocabilité des élus. Aux électeurs frappés par le chômage, menacés de licenciement ou payés à coups de lance-pierres les politiciens du Parti Socialiste n'ont que des mots creux et ronflants à offrir. Cela ne dupe personne, même pas eux-mêmes. Mais il faut bien parler et, dans une période pré-électorale, parler «démocratie» et même «social».

Alain VALLER

Alcatel

TCHURUK VEUT SE DEBARRASSER DES OUVRIERS ET GARDER LES PROFITS

La direction d'Alcatel, annonçant son intention de se débarrasser de la plupart de ses usines, a fait grand bruit. Et pour cause. Car l'annonce de son PDG Tchuruk avait pour objectif de frapper, sinon l'opinion en général, du moins celle des boursicoteurs de tout poil. Et d'ailleurs, « les Bourses » ont réagi à la hausse à cette déclaration.

Depuis le début de l'année, les ventes de téléphones mobiles assemblés dans les usines d'Alcatel ou de ses concurrents sont en chute libre. Les actions ont suivi la même pente descendante : 60% en moins pour celles d'Alcatel, 45% de baisse pour Nokia, et des résultats du même ordre pour tous les autres. Les grands de la téléphonie taillent donc dans les effectifs en combinant deux méthodes : les licenciements purs et simples et la cession d'usines à des sous-traitants. Le premier groupe mondial du secteur, le canadien Nortel, a ainsi annoncé il y a une quinzaine de jours son intention d'ajouter 10 000 suppressions d'emplois aux 20 000 qu'il a effectuées depuis le début de l'année. Et dans les autres grandes sociétés, comme Motorola ou Lucent, les réductions d'effectifs se chiffrent également par dizaines de milliers.

Dans le même temps, ces groupes ont entrepris de se débarrasser de leurs usines d'assemblage au profit de sous-traitants, pour ne conserver que les

activités de recherche et de commercialisation. C'est la voie qu'a choisie Tchuruk, et il n'innove guère. Certaines sociétés, bien avant le retournement de tendance, se sont quasiment

servi des commandes en mettant en concurrence les sous-traitants, et en leur faisant supporter les aléas du marché. Ce système est répandu dans bien des secteurs. Nike par exemple, n'est

est vieille comme le capitalisme.

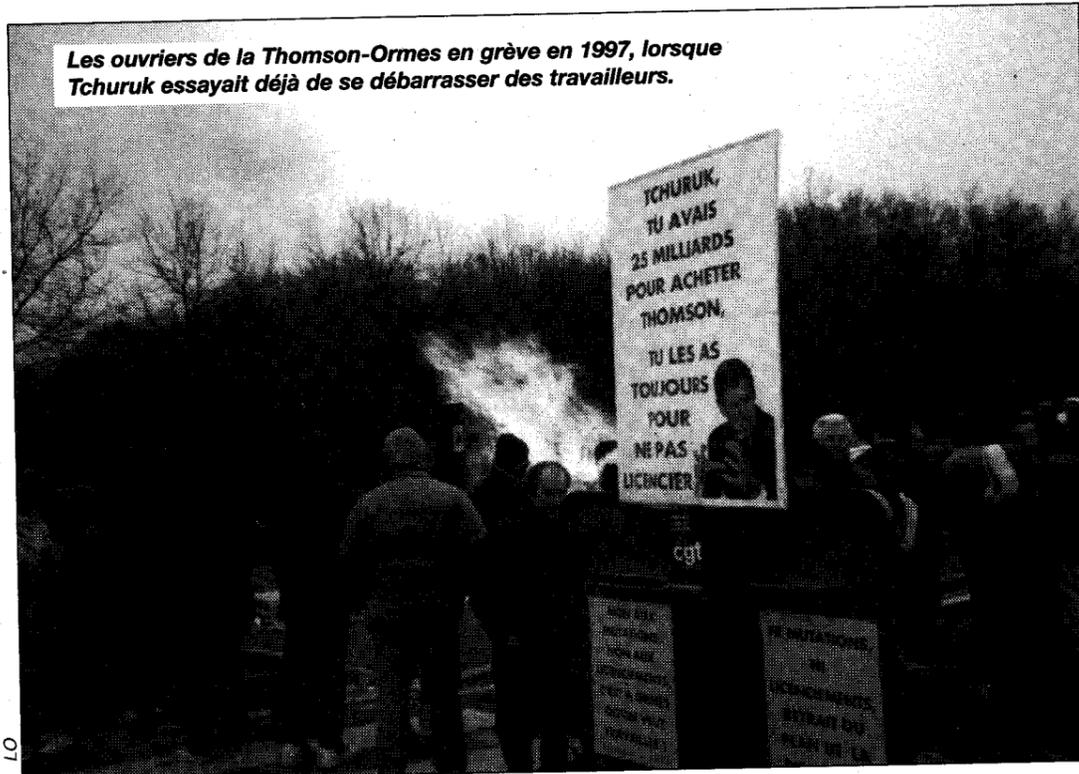
Dans une période où la tendance se retourne et où les ventes diminuent, alors qu'on tablait la veille encore sur une

12 600 nouvelles suppressions d'emplois. Flextronics, auquel Alcatel avait déjà vendu son usine de Laval, est en train de supprimer 7 000 emplois aux USA. Depuis le début de l'année, ces groupes ont engagé un vaste troc avec les grands de la téléphonie, leur rachetant leurs usines après avoir fait baisser les prix au maximum. A chaque vente réussie, l'action de la société qui réussit à se débarrasser d'une usine remonte un petit peu, exactement comme lorsqu'elle annonce des licenciements. Ces groupes géants de la sous-traitance, qui achètent d'une main des usines à bas prix, ont tous engagé de l'autre des plans de réductions d'effectifs massifs. C'est leur manière à eux de dégager des profits, en attendant une éventuelle reprise des ventes.

Que ce soit en licenciant ou en sous-traitant, le calcul de Tchuruk et de ses compères reste le même : se débarrasser des travailleurs qui ont assuré la fortune des actionnaires d'Alcatel pendant les années d'euphorie de la « haute technologie », pour réserver leurs capitaux à ce qui est désormais plus rentable.

Cette logique irrationnelle par rapport aux intérêts de la collectivité n'a pas sa justification. Elle doit céder la place à une société non pas sans usines, mais sans Tchuruk et, de façon plus générale, sans patrons.

Daniel MESCLA



Les ouvriers de la Thomson-Ormes en grève en 1997, lorsque Tchuruk essayait déjà de se débarrasser des travailleurs.

construites sur ce modèle. Ainsi Cisco, sur une vingtaine d'usines d'où sort son matériel téléphonique, n'en possède que deux. Cela lui permet d'afficher des comptes à faire rêver Alcatel. Les capitaux, qui ne sont pas immobilisés sous forme de machines ou de bâtiments, peuvent se porter en permanence là où le profit est maximum. Et pour le reste, il suffit de pas-

ser un nom de marque et beaucoup de capitaux. Quant à la fabrication des chaussures, c'est l'affaire des sous-traitants asiatiques, sur les pratiques desquels on jette un voile pudique. Cette organisation, où quelques grands trusts bénéficiant d'une position dominante se réservent les activités à forte rentabilité et laissent à des sous-traitants les aléas de la production au jour le jour,

augmentation de près de 30% par an, cela présente un autre avantage. Ce sont les sous-traitants qui ont à assumer la responsabilité des mesures de licenciement. Dans le secteur électronique, ce sont de grands groupes industriels. Solectron a annoncé en mars dernier 8 200 licenciements, un dixième de ses effectifs dans le monde, puis il y a une quinzaine de jours

TÉLÉPHONES PORTABLES ET OUVRIERS JETABLES

Depuis quelques mois, les annonces de licenciements dans le secteur de la télécommunication se sont multipliées et touchent les travailleurs des principaux pays industrialisés, car les entreprises qui les décident sont des multinationales, qui se situent par ailleurs parmi les entreprises les plus bénéficiaires.

Ainsi, Ericsson a annoncé la suppression de 13 300 postes, dont 5 000 en Suède et près de 200 en France. L'équipementier Lucent prépare un nouveau plan de licenciements qui concernera 10 000 personnes. Autre équipementier, le canadien

Nortel a annoncé la suppression de 30 000 emplois. Le fabricant américain de téléphones mobiles Motorola va supprimer 11 000 postes et l'Allemand Siemens plus de 8 000 emplois. Au total, cela représente, pour le seul secteur de la téléphonie, un

ensemble de 82 000 emplois qui vont passer à la trappe. Et tout cela, répétons-le, dans un secteur qui vient de connaître un développement particulièrement faste dans la période qui vient de s'écouler.

On peut y ajouter les milliers de licenciements prévus chez cet autre géant de l'électronique, Philips. Quant au choix d'Alcatel, qui entend vendre la presque totalité de ses entreprises, il relève de la même démarche, même s'il a pris une autre forme. Là enco-

re 12 000 emplois sont sur la sellette. Si Tchuruk, le PDG d'Alcatel, s'était contenté d'annoncer, comme ses concurrents, la suppression de 12 000 emplois, il n'aurait pas été compris différemment par ceux qui spéculent en Bourse. En effet, à peine la nouvelle était-elle connue que l'action Alcatel s'est mise à grimper. Les boursicoteurs comprennent parfaitement qu'usines revendues rime avec emplois disparus.

Alors, il serait vital, pour le monde du travail, d'arrêter

cette déferlante de licenciements. Tous les emplois sont menacés par cette soif de profit qui est à la source des décisions prises dans la quiétude des conseils d'administration, et cela y compris dans les secteurs en pointe présentés il y a peu comme sûrs et porteurs d'avenir. Et seule une large riposte des travailleurs pourra imposer cette revendication indispensable : l'interdiction des licenciements.

J.F.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

LES ÉLECTIONS ET L'EXTRÊME GAUCHE

Qu'il y ait plusieurs candidats d'extrême gauche aux prochaines élections n'est pas en soi une catastrophe (moins en tout cas que l'incapacité de s'entendre dans les luttes). Plus important est le programme qu'ils y défendent les uns et les autres et que ce programme corresponde aux intérêts du monde du travail.

Cette tâche a été assumée essentiellement jusqu'ici par Arlette Laguiller et Lutte Ouvrière se présentant systématiquement et largement aux élections présidentielles comme législatives. Les succès électoraux de l'extrême gauche de ces dernières années sont d'ailleurs le résultat de ces efforts militants de LO. C'est parce que ces efforts se sont maintenus contre vents et marées que des trotskystes ont fini par rencontrer et représenter le ras-le-bol grandissant des travailleurs devant la complicité de la gauche avec les exploités. Une complicité dont l'exemple nous est encore fourni en ce moment même, avec la déferlante des plans sociaux et des licenciements de ce printemps, tous dans les faits acceptés et agréés par le gouvernement avec le vote de la loi Guigou.

Une division justifiée...

Pourtant si l'abondance de biens ne nuit pas dit-on au commun des mortels, il n'en est pas forcément de même de l'abondance de candidats pour l'extrême gauche.

Passons sur le fait que la division électorale de l'extrême gauche ne peut que réjouir ses ennemis, qui sont aussi ceux des travailleurs, en premier lieu la gauche et Jospin. En voilà qui ne seront pas fâchés de voir le score possible d'Arlette Laguiller diminué, même si ce n'est que légèrement écorné. Une politique électorale, il est vrai, ne peut se décider seulement en fonction des scores espérés.

D'autre part gauche, droite et extrême droite ne semblent pas devoir aller à ces élections moins divisées que l'extrême gauche. Il est pourtant douteux que le fait que cette dernière le soit aussi soit très enthousiasmant et encourageant pour les travailleurs qui regardent vers elle. En tout cas si les raisons de cette division ne sont pas pour eux explicites et claires.

Certes aux dernières élections municipales la LCR et LO ont présenté des listes séparées, parfois en concurrence. Cela n'a pas empêché des électeurs d'exprimer leur ras-le-bol de la politique gouvernementale en votant pour elles, les unes ou les autres d'ailleurs. Mais alors le fait que la LCR ait maintenu son intention de faire voter pour la gauche gouvernementale justifiait que LO refuse l'alliance. Il était patent que les travailleurs de plus en plus nombreux ne voulaient plus entendre parler de cette gauche. Et d'ailleurs, un bon nombre des listes présentées ou soutenues par la LCR ont elles-

mêmes refusé d'appeler à ce vote pour la gauche.

...mais pas toujours

Aujourd'hui la majorité de la LCR a décidé de pas appeler à voter pour la gauche au deuxième tour en 2002. Elle a proposé de faire d'Arlette Laguiller la candidate des deux organisations aux présidentielles. Bien sûr une minorité de la LCR reste partisan de l'appel à « battre la droite » (c'est-à-dire voter pour la gauche). Elle va donc tenter de peser sur les choix définitifs de la LCR d'ici aux élections. Bien sûr la LCR a réaffirmé son attachement à l'étiquette « 100 % à gauche » qui a couvert dans le passé une politique de recherche d'alliance avec des courants qui sont actuellement au sein de la gauche plurielle ou flirtent avec celle-ci. Bien sûr, en un mot, la LCR n'est pas venue entièrement sur les bases de LO. Si elle l'était d'ailleurs ce n'est pas d'une alliance dont il devrait être question mais d'une fusion...

Pourtant la LCR a fait des pas dans la direction de la politique défendue depuis longtemps par LO, des pas peut-être pas définitifs, des pas à concrétiser dans l'avenir, mais des pas indéniables.

Or c'est à ce moment-là que LO revient sur la politique qu'elle a eu lors des européennes pour lesquelles elle a formé une liste unique avec une LCR qui défendait pourtant encore toutes ces positions jugées inadmissibles par LO. Revient même sur celle qu'elle a eu encore lors des récentes municipales pour lesquelles elle a négocié de longs mois un accord, n'y renonçant que parce que la LCR ne voulait pas renoncer à faire voter pour la gauche au deuxième tour ni à s'associer ces courants appartenant ou flirtant avec la gauche plurielle.

Et aujourd'hui quand la LCR, formellement et publiquement, renonce à ces errements, LO renonce aussi... à chercher un accord. Car LO a refusé toute discussion proposée par la LCR, n'a même pas fait le geste de proposer clairement les bases sur lesquelles elle aurait pu accepter un accord, n'a tenu aucun compte des résultats de la Conférence de la LCR, échéance pourtant fixée par LO elle-même avant de se déterminer. C'est donc bien a priori et indépendamment des positions de la LCR que LO n'a pas voulu d'accord.

Cet accord n'aurait peut-être pas été possible. Encore fallait-il en apporter la preuve. C'est bien en tout cas l'organisation qui a renoncé à en explorer les possibilités qui les a cassées.

Cette politique de notre organisation n'est pas celle qui permettra à LO d'entraîner les autres courants communistes révolutionnaires. Elle n'est pas celle dont l'extrême gauche, et donc les travailleurs qui regardent vers celle-ci, ont besoin.

Jacques MORAND

Convergences Révolutionnaires numéro 16 (juillet-août)
Dans ce numéro des articles sur le désaccord LO-LCR et les élections,
les luttes contre les licenciements et les plans sociaux,
un dossier sur la révolte en Kabylie et l'Algérie.
Pour se procurer ce numéro, 10 F. écrire à Lutte Ouvrière, pour la Fraction.
Abonnement : un an 60 F. de soutien 100 F.

Leur société

L'enseignement dans les Hauts-de-Seine

DISCOURS GOUVERNEMENTAL ET RÉALITÉ SUR LE TERRAIN

Dans les Hauts-de-Seine (92), la rentrée 2001 risque de s'organiser pour certains enfants... sans enseignants. Cette situation n'est pas récente : en 1999, il y avait 120 postes vacants à la rentrée, en 2000, 140 et en 2001, plus de... 300 postes vacants (d'après les chiffres officiels à la rentrée) sur environ 7 500 enseignants.

L'an dernier, l'Inspection académique, pour combler les postes non pourvus, avait fait appel aux enseignants chargés d'assurer les congés maladie et de stages de formation continue (donc la formation continue a été supprimée en grande partie cette année) et demandé aux autres départements que les enseignants de la liste complémentaire (ceux qui ont en partie échoué au concours) puissent venir enseigner dans les Hauts-de-Seine !

Bonjour le début... pour l'enseignant qui, sans formation, à 300 km de chez lui, se retrouve devant une classe, soit 60 yeux environ !

Le département, suivant les « mesures chiffrées » du ministère, se trouve en queue de peloton pour tout : remplacement, accueil des enfants de 2 ans, accueil des enfants en difficulté et effectif des classes. Et il manque donc plus de 300 postes, cela étant dû aux départs à la retraite, aux demandes de disponibilité, envois en formation des « listes complémentaires », demandes de travailler à mi-temps... Cela n'empêche pas le ministère de répondre au SNUipp (Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs des écoles) que « la préparation de la rentrée scolaire 2001 se déroule dans un contexte très favorable, puisque l'enseignement scolaire sur les Hauts-de-Seine bénéficie, au titre de la loi 2001, de plus de 9 milliards de francs supplémentaires,

soit une augmentation de plus de 2,82% ». On se demande bien où passe l'argent. Dans les écoles, on ne voit rien !

Le 14 juin, à l'appel du SNUipp/FSU, environ 150 enseignants se sont déplacés à l'Inspection académique à Nanterre pour exprimer leur ras-le-bol des conditions de travail et leur inquiétude pour la rentrée. Les directeurs d'école sont en « grève administrative » : ils refusent de communiquer les documents à l'administration depuis la rentrée 2000. Face à la situation difficile, des écoles sont aussi en grève, Gennevilliers par exemple, contre le manque de remplaçants, les classes à 30, voire 35, 36, 37 enfants par classe, en cas d'instituteur absent, les fermetures de classe... Eh bien, cela n'a pas empêché un pont de l'Inspection académique de répondre à la délégation du SNUipp que « ce n'était pas la quantité d'élèves qui comptait, mais la qualité de l'enseignant ».

Avec environ 1 000 élèves en plus, les Hauts-de-Seine bénéficient de 70 postes en plus... piqués sur les départements voisins ! Ce n'est ni plus ni moins que du redéploiement. Alors que, selon le SNUipp, c'est environ 500 postes qu'il faudrait pour pouvoir assurer le fonctionnement « ordinaire » du service public qu'est l'école !

A quelques jours des vacances scolaires, il est difficile de dire comment sera la rentrée. Mais bien des écoles ont prévenu, à l'aide de lettres aux parents, d'affiches collées dans le hall des écoles, que la rentrée ne passera pas comme ça. Pas sans enseignants.

Rendez-vous donc à la rentrée !

LANG DE BOIS

Aux rumeurs laissant supposer qu'il a usé des fonds secrets de ses ministères successifs pour, entre autres, se créer un patrimoine immobilier comportant notamment un appartement place des Vosges à Paris, Jack Lang a répliqué par un démenti que chacun appréciera.

Il a, a-t-il déclaré, plusieurs raisons de ne pas avoir besoin de l'argent public : il est tout d'abord d'origine bourgeoise ; ensuite, en tant que doyen d'une faculté avant d'être ministre, il faisait payer cher ses arbitrages ; et enfin, il a toujours eu, de par ses origines, un patrimoine immo-

bilier qu'il a su faire fructifier.

Dont acte, donc. M. Lang était à la fois riche de par sa famille, rentier judiciaire, conseiller qui savait se faire payer. Il n'avait donc pas besoin de se servir dans la caisse noire de l'État.

De mauvaises langues diront que ça n'est pas parce qu'on a de l'argent qu'on se prive d'utiliser celui qu'on a à sa portée. Tous les riches vous le diront, en particulier ceux qui ont eu maille à partir avec la justice pour abus de bien sociaux.

La copie du professeur Lang n'est pas bonne. Recalé !

N.M.

L'« affaire Ben Barka »

UN ASSASSINAT D'ÉTAT(S)

Le journal *Le Monde* vient de publier le témoignage d'un ancien agent secret marocain sur l'assassinat par le ministre de l'Intérieur marocain lui-même, Oufkir, non loin de Paris, à la Toussaint 1965, de l'opposant Mehdi Ben Barka, enlevé à Paris deux jours plus tôt.

Cette confession ne vient que confirmer sur l'essentiel ce que tout le monde connaissait déjà. Il donne seulement des précisions sur les conditions sordides dans lesquelles le corps de l'opposant a été détruit.

Comme contre bien d'autres militants de la cause du Tiers Monde, de nombreux acteurs ont collaboré à cet assassinat : de la CIA américaine aux services de renseignements français et marocains, de la pègre des deux rives de la Méditerranée à des politiciens français véreux, en passant par le roi du Maroc Hassan II et ses ministres ou encore certains proches du ministre de l'Intérieur français de l'époque, Roger Frey. Quant à de Gaulle, qui avait pourtant un rendez-vous avec l'opposant marocain

prévu pour le lendemain de son enlèvement, mis sans doute devant le fait accompli, il couvrit l'affaire sans sourciller.

Cette collaboration multiforme n'a rien pour surprendre. Les uns et les autres avaient suffisamment d'intérêts communs, sinon pour assassiner le leader marocain qui mourut sous la torture, du moins pour l'enlever, le ramener au Maroc et le tenir à la merci d'Hassan II. Dans ce pays, terre de concurrence entre les impérialismes français et américain, les services, secrets ou pas, des deux pays pouvaient rivaliser de dévouement auprès des tueurs marocains.

Car Ben Barka était de ces dirigeants qui prônèrent aux temps de la décolonisation une hypothétique troisième voie, celle des jeunes Etats du Tiers Monde, celle du « non-alignement » face aux deux blocs, occidental et soviétique.

Ancien président de l'Assemblée nationale marocaine au lendemain de l'indépendance, Ben Barka avait rompu en 1959 avec le parti gouvernemental et

avait dû s'exiler une première fois en 1960, alors qu'une vague d'arrestations s'abattait sur le nouveau parti qu'il venait de créer.

Après la mort du roi Mohammed V, et l'arrivée sur le trône de son fils devenu Hassan II, Ben Barka était retourné au Maroc en 1962, mais pour repartir définitivement en exil quelques mois après, à la suite d'une tentative d'assassinat organisée contre lui par la police marocaine.

Dès lors, Ben Barka était apparu non seulement comme le principal opposant marocain, mais aussi par son activité internationale comme un leader du mouvement tiers-mondiste radical. Ami de Fidel Castro, il était au moment de son enlèvement l'un des principaux organisateurs de la « Conférence Tricontinentale » qui devait réunir, en janvier 1966 à La Havane, les dirigeants de divers mouvements du Tiers Monde. Pas étonnant qu'il soit apparu, aux yeux des défenseurs de l'impérialisme et à leurs hommes-liges dans l'ancien « protectorat » du Maroc, comme un homme à abattre.



Oufkir, l'assassin galonné, en 1971

Aujourd'hui, la confession du repentir vient à un bon moment. Le successeur de Hassan II, Mohammed VI, tente de donner un visage moins autoritaire à son régime, afin de plaire à une certaine frange de l'opinion publique marocaine, mais aussi à l'opinion publique des pays de l'Union européenne, à laquelle les dirigeants marocains voudraient une intégration plus grande.

Commencer à laisser dire officiellement une partie de la vérité sur la disparition du célèbre opposant, c'est peut-être préparer sa réhabilitation officielle. Mais cela ne garantira en rien que demain de tels assassinats d'Etat ne se reproduiront pas, au Maroc ou ailleurs.

Michel ROCCO

Fonds spéciaux

ON NOUS CACHE TOUT, ON NOUS DIT RIEN!

La justice s'interroge, ces jours-ci, sur la provenance des 2,4 millions de francs en liquide (en « petites coupures usagées », comme dans les séries policières) ayant servi à financer des voyages privés de la famille Chirac. Pour le président de la République, la réponse est simple : il s'agit tout simplement de son petit bas de laine personnel, provenant d'économies réalisées au fil des ans, jointes aux « primes perçues en sa qualité de ministre et de Premier ministre », ce qu'on appelle les « fonds spéciaux ». Que, depuis 1988, il n'ait plus appartenu à aucun gouvernement prouverait simplement que, chez les Chirac, on sait prévoir les temps de vaches maigres, en conservant un magot dans la lessiveuse, comme dans nos campagnes au temps jadis...

Ces « fonds spéciaux » existent bien. Ils figurent dans les comptes de l'Etat. On en connaît le montant, qui frôle le

milliard de francs, dont plus de la moitié est destinée aux « services secrets » (chers services secrets !). Et le reste est versé, selon une répartition mal définie, aux différents ministres qui ont le droit d'en faire l'utilisation qu'ils veulent, sans avoir à rendre le moindre compte sur l'usage qu'ils en font, ni même l'obligation à la fin de l'exercice de rendre « la monnaie des commissions », c'est-à-dire ce qui n'aurait pas été utilisé.

Les différents ministres expliquent que ces fonds sont le plus souvent utilisés à financer des frais de représentation de leur ministère – les « petits fours » de la République ne sont pas bon marché – ou encore à accorder des primes à leurs proches collaborateurs, pour les récompenser de leur harassant travail. Tout cela, sans le moindre contrôle.

Cette pratique est régulièrement dénoncée, en général par ceux qui sont écartés de la gamelle. Et tout aussi périodi-

quement, ceux qui y ont accès expliquent, d'un air contrit, qu'effectivement, ça n'est pas moral, qu'il faudrait qu'à l'avenir on en revienne à des pratiques plus saines, à plus de transparence... Sans que jamais rien n'ait été changé.

Il s'agit d'un scandale, en effet – un de plus. Tout à fait légal cette fois. C'est de l'opacité instituée, mais en fait l'opacité règne partout, même lorsqu'on est censé savoir. L'opacité est de mise dans les relations au sein du monde politique, dans les relations entre l'Etat et le monde des affaires, voir par exemple l'affaire des frégates. Où passent d'ailleurs les limites entre les affaires d'Etat et le domaine du privé ? Lorsque l'Etat traite avec Alstom, Matra ou Alcatel par exemple, que peut-on savoir de ce qui s'est tramé ? Sans compter – c'est le cas de le dire – l'argent que l'Etat verse à fonds perdus, sous divers prétextes, aux entreprises, par exemple pour les inciter à

créer des emplois. Qui sait ce que les patrons ont fait avec cet argent ? Personne. Même pas

l'Etat dispensateur de la manne, qui se garde bien de demander des comptes.

L'abolition de toutes ces cachotteries, aussi bien les secrets que les gouvernements s'autorisent, que le secret commercial et bancaire, reste à imposer.

M.L.

Vient de paraître

LUTTE DE CLASSE N° 59 (été 2001)

Au sommaire :

- France
Les travailleurs face aux licenciements collectifs
- Italie
Berlusconi, un retour bien préparé par les gouvernements de centre-gauche
- Grande-Bretagne
Main basse sur les retraites des travailleurs
- Etats-Unis
La dérégulation du marché de l'électricité en Californie, ou le retour de la bougie à l'heure de la « high tech »
- Tribune de la minorité
Contre les licenciements : la manifestation du 9 juin et ses suites

Prix : 10 F – Envoi contre 12 F en timbres

Argentine



A l'heure de la crise économique

DEUX MANIFESTANTS OUVRIERS TUÉS

Une manifestation contre Menem en 1998.

Depuis plusieurs mois, les conditions de vie des classes laborieuses argentines sont devenues très difficiles. Le chômage augmente. La monnaie a perdu de la valeur, entraînant un renchérissement de la vie. Il y a de nombreuses manifestations de travailleurs, de chômeurs, qui sont surtout organisés localement mais qui montrent leur colère par des marches de la faim, des manifestations sous les fenêtres des institutions ou en barrant les routes, ce qui entraîne immédiatement des affrontements avec la gendarmerie qui entend rétablir la circulation. Les affrontements ont parfois été violents. Il y a eu des morts. C'est à nouveau ce qui vient de se passer à General Mosconi, dans la province de Salta (au nord-ouest du pays, un secteur qui a déjà connu bien des affrontements ces dernières années), où deux manifestants, dont un adolescent, qui barraient avec d'autres la route 34, ont trouvé la mort le 17 juin.

La dégradation des conditions d'existence

Et dire qu'en envoyant 400 gendarmes pour dégager la route, le gouvernement radical de De la Rúa avait prétendu « protéger la population ». Pas ces deux-là, en tout cas. Les travailleurs qui barraient cette route espéraient faire entendre une modeste revendication, faire passer le tarif de l'heure de travail de 1,60 dollar à 2,50 dollars (19 F environ). Les autorités prétendent que ce ne sont pas les gendarmes qui ont tiré mais des « francs-tireurs ». Pour les travailleurs du piquet qui barraient la route, les *piqueteros* comme on dit là-bas, il n'y a pas le moindre doute, ces « francs-tireurs » étaient des gendarmes en civil.

En arrière-fond de ces affrontements, de plus en plus courants, il y a la dégradation des conditions d'existence de la population argentine qui a de plus en plus de mal à s'en sortir. Et les récentes déclarations des gouvernants n'annoncent rien de bon, puisqu'ils viennent de reconnaître que l'Argentine est frappée par la récession. Les ventes d'automobiles ont chuté de 55 %, celles du textile de 20 % au cours de l'année écoulée.

En 1991, le ministre de l'Economie Cavallo, que l'actuel président radical De la Rúa vient de ramener au gouvernement de l'économie argentine, avait mis en place un peso argentin arrimé au dollar américain. C'était le plan dit de « convertibilité » (1 dollar = 1 peso) censé ramener la stabilité monétaire. Pour accompagner ce plan, il y avait des mesures d'austérité : des privatisations forcenées et des coupes claires dans les dépenses budgétaires, qui ont pesé lourd sur la population.

Mais cela n'a pas permis le redressement escompté, car l'économie argentine n'est pas hors du monde. Elle a subi, à partir de 1999, les contre coups de la chute du réal brésilien, lui-même conséquence du krach financier qui, à partir de 1997, a ravagé le sud-est asiatique et une partie de l'Amérique latine.

Cavallo vient de mettre en place une mini-dévaluation. Il a décidé de donner un bonus de 8 % pour chaque dollar gagné à l'exportation. Cette prime sera financée par une ponction sur les importations qui seront renchéries d'autant. Outre qu'il n'est pas sûr que cela permette d'enrayer la dégringolade actuelle du peso, cela entraîne d'emblée un renchérissement du coût

de la vie dont les classes laborieuses n'ont vraiment pas besoin.

La population n'est pas au bout de ses peines. Les gouvernants, qui doivent déjà assumer un renchérissement du service de la dette, lié aux emprunts qu'ils ont demandés au FMI, ce qui représente désormais 23 % du budget de l'Etat argentin contre « seulement » 10 % en 1997, ont également hypothéqué l'avenir pour disposer d'argent frais. Dans trois ans, il leur faudra en plus – en théorie mais peut-être pas en pratique – honorer un taux d'intérêt des obligations qu'ils ont émises qui doit passer de 7 % actuellement à 15 %. Du simple au double ! Ne plus payer ses dettes au FMI devient une mesure d'urgence, mais le gouvernement n'a évidemment pas la volonté politique de s'opposer à la finance internationale. Tout au contraire.

Vers une nouvelle dévaluation ?

La menace d'une nouvelle dévaluation, plus du tout « mini » cette fois, n'est pas pour autant écartée. La récente injection de 40 milliards de dollars dans les circuits financiers n'a pas stoppé la spéculation sur le peso. Cavallo navigue à vue pour conserver la confiance des investisseurs qui doutent que l'Etat argentin puisse passer ses différentes échéances financières ; une course d'obstacles qu'ils ont eux-mêmes mise en place. Etant entendu cependant qu'un retrait brusque des capitaux d'Argentine entraînerait sans doute un nouveau krach qui toucherait également les pays voisins, le Brésil entre autres.

Il est particulièrement choquant de lire, à cette occasion, les diagnostics que publient les établissements financiers. Bien que ces commentaires soient destinés aux dirigeants argentins, ils pourraient tout aussi bien être retournés à leurs auteurs, ces responsables du monde économique qui ont tout fait, ces dernières années, pour promouvoir le « tout financier »

et oublié que l'important pour la communauté humaine c'est tout de même les biens réels qu'on produit. Qu'on en juge à travers ces lignes : « L'Argentine paie aujourd'hui le prix d'un modèle qui a privilégié la rente financière au détriment de la sphère productive. En nous privant de la politique monétaire et budgétaire, le gouvernement n'a joué que sur une seule variable d'ajustement : la flexibilité du travail et des salaires. Avec le résultat qu'on sait : une chute du pouvoir d'achat. »

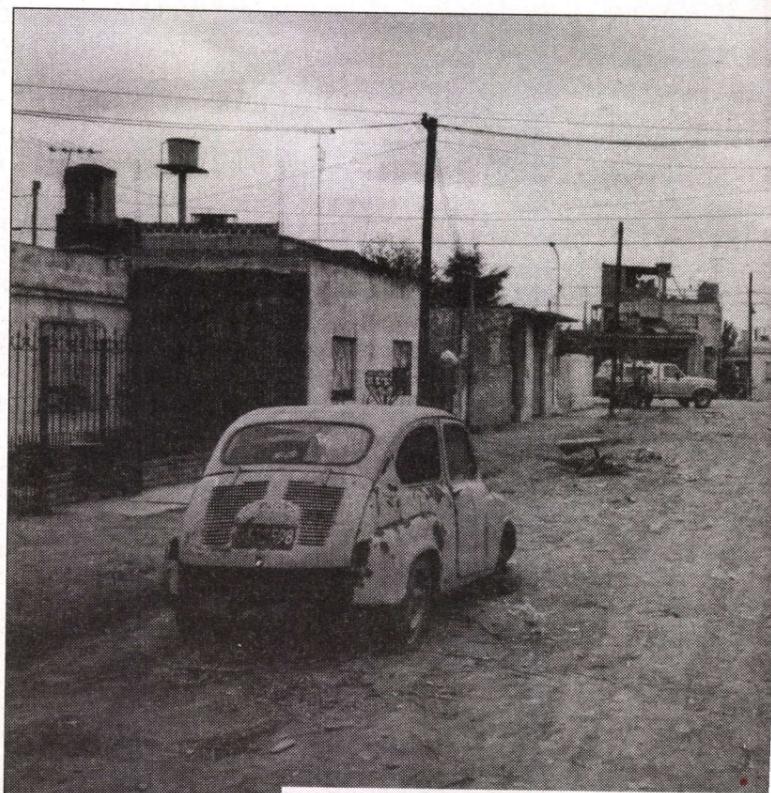
Le résultat est là. Le chômage atteint officiellement les 17 %, ce qui signifie qu'en réalité il doit se situer bien au-dessus (30 % ?) puisque, par ailleurs, on admet non moins officiellement que le travail précaire touche 20 % de la population ! Mais, si l'économie argentine est secouée aujourd'hui par la récession qui menace l'économie mondiale, l'essentiel du poids des sacrifices repose sur les épaules de la population pauvre, sur le monde du travail. En effet, au cours des vingt années écoulées, en gros depuis la fin de la dictature, les 10 % plus riches, qui

gagnaient alors douze fois plus que les 10 % les plus pauvres, gagnent aujourd'hui vingt-six fois plus !

Et quand cela va si formidablement bien pour les riches, cela ne peut aller en proportion que beaucoup plus mal pour les classes pauvres, qui doivent se débattre pour survivre, parfois sans salaire ou avec un salaire ou une retraite payés en retard, sans même souvent un logement décent. Les bidonvilles se multiplient dans la province de Buenos Aires, tandis qu'au cœur même de la capitale apparaissent les logements de fortune – sous les échangeurs d'autoroutes par exemple – près des quartiers les plus déshérités.

Et quand les travailleurs sans travail ou sous-payés, les ménagères qui n'ont plus de quoi faire des courses, poussés à bout, se révoltent en barrant des routes pour faire entendre leur colère, le gouvernement, qui n'a déjà guère d'arguments quand il discute avec les représentants de la finance impérialiste, réserve à son peuple les coups et à l'occasion la mitraille.

Jacques FONTENOY



L'envers du décor : une des banlieues pauvres

CORRUPTION AU SOMMET DE L'ÉTAT

Si la situation économique dégradée de l'Argentine a plongé les classes pauvres dans des difficultés innombrables, la classe dirigeante, les hommes qui siègent aux sommets de l'Etat n'en continuent pas moins à prospérer. La récente arrestation de l'ex-président de l'Argentine, Carlos Menem, vient rappeler que la financiarisation croissante de l'économie, en échangeant des entreprises nationalisées contre cette poudre de perlimpinpin que sont les actions et les obligations, n'a pas mis fin, au contraire, à la corruption dans laquelle baignent depuis toujours les classes dirigeantes et les représentants du pouvoir politique.

Carlos Menem arrêté

Le 7 juin dernier, en effet, le juge fédéral Jorge Urso a ordonné l'arrestation de l'ex-président Carlos Menem, qui fut dix ans au sommet de l'Etat, tout au long des années quatre-vingt-dix. L'ex-président, membre du parti péroniste, est accusé d'avoir été à la tête d'un trafic d'armes illégal en direction de la Croatie et de l'Equateur, pays sous embargo international pour les ventes d'armes. Une situation d'autant plus choquante que dans le cas de l'Equateur, en conflit avec son voisin le Pérou, l'Etat argentin était censé agir comme un observateur et un arbitre impartial !

Cette affaire a déjà mis en cause un ancien commandant en chef de l'armée argentine, un ancien ministre de la Défense et un homme de confiance très proche de Menem.

Ses 71 ans ayant été pris en compte, Menem bénéficie du même régime, réservé aux personnalités du troisième âge, que celui des officiers supérieurs de l'armée argentine condamnés pour certains crimes pendant la dictature. Il est assigné à résidence en attente d'un procès qui n'aura peut-être lieu qu'en 2003. Il risque de 5 à 10 ans de prison.

Mais Menem pourrait subir des poursuites beaucoup plus graves s'il se confirmait que l'explosion d'une usine d'armement, qui a causé la mort de sept personnes et des centaines de blessés, avait pour cause,

comme on le suppose, de faire disparaître des preuves du trafic. Sans parler de la mort suspecte du propre fils de Menem, lors d'un déplacement en hélicoptère. Un accident dont l'ex-femme de Menem a toujours dit qu'il était lié à ce trafic.

Cette affaire a surgi en 1995, quand Menem était encore président. Les trafics duraient depuis 1991. Mais le juge a attendu patiemment que l'ex-président ne soit plus au pouvoir pour le poursuivre, la procédure ayant peu de chances d'aboutir tant que Menem était président. Il est de notoriété publique qu'il suffit de distribuer des « enveloppes brunes » pour calmer les juges les plus inquisiteurs ou pour acheter des voix de députés et faire passer une loi.

Les ambitions péronistes

Le leader péroniste n'a jamais caché ses ambitions de revenir à la présidence pour un troisième mandat présidentiel, lui qui avait modifié la Constitution lors de son premier mandat pour pouvoir s'en accorder un second. Quelques jours

avant son inculpation, il avait épousé une présentatrice de télévision d'origine chilienne, Cecilia Bolocco, qui a la moitié de son âge et au moins autant d'ambition que son nouvel époux. Quinze ans avant, la jeune femme s'était fait élire Miss Univers en mettant toutes les chances de son côté. Elle avait réussi à s'introduire dans les milieux dirigeants chiliens en chantant les louanges du dictateur Pinochet. Sa carrière à la télévision, par la suite, devait beaucoup à un précédent mariage avec un producteur de télévision. Ses prestations à la télévision chilienne, notamment pendant la guerre du Golfe, laissaient pourtant beaucoup à désirer, puisqu'elle confondait constamment l'Irak et l'Irak.

La corbeille des nouveaux mariés débordait d'ambitions. Menem, de son côté, n'a jamais rien négligé pour se faire élire dans le passé. D'origine syrienne, il était musulman, mais avait su embrasser la religion catholique pour gagner les voix des électeurs argentins. Avec ce mariage, il semblait vouloir faire jouer à sa jeune épouse une nouvelle édition du rôle d'Evita Peron, jeune épouse du dictateur morte à 33 ans, et toujours chère au coeur des couches les plus pauvres de l'électorat péroniste parce que son image est associée aux mesures sociales prises au lendemain de la guerre (assurances sociales, treizième mois, notamment).

Mais il y avait aussi une épine dans le bouquet de la mariée. L'annonce d'un voyage de noces à l'étranger a mis la puce à l'oreille

du juge, qui y a vu un moyen d'échapper à la justice. Il a donc convoqué Menem pour un entretien qui semblait de routine, d'où il est ressorti inculpé.

Mais le train de vie de Menem est toujours apparu comme celui d'un arriviste qui dépense sans compter. Menem se dit, bien sûr, innocent. Mais tout l'accuse. Lui qui prétend avoir agi en toute légalité, a pris la précaution, par exemple, de mettre tous ses biens, notamment une très luxueuse villa, au nom de sa fille. Et, depuis sa mise en résidence surveillée, le fait qu'il ait accordé, sur l'essentiel, l'impunité aux militaires tortionnaires et assassins, est perçu par l'opinion comme une impunité dont il aimerait profiter à son tour !

Certains commentateurs se sont étonnés que les adversaires politiques des péronistes, l'actuel gouvernement radical du président De la Rúa, n'aient pas essayé de tirer avantage de cette situation. Il y a à cela une raison bien simple. La corruption est une arme de l'arsenal du Parti Radical. Il y a quelques mois, le gouvernement De la Rúa était d'ailleurs soupçonné d'avoir acheté des votes d'élus pour faire passer une loi. D'où certainement cette prudence à ne pas agiter un dossier qui risque toujours, tel un boomerang, de lui revenir dans la figure.

J.F.

LE TORTIONNAIRE ASTIZ NE SERA PAS LIVRÉ À LA JUSTICE ITALIENNE

Le ministre de la Défense, Horacio Jaunarena, a indiqué, indirectement, que le gouvernement du président De la Rúa n'extraderait pas l'ex-officier tortionnaire Alfredo Astiz, comme le lui a demandé la justice italienne. Pour le ministre, « ceux qui ont commis des délits en Argentine, doivent être jugés par des tribunaux argentins ». Ce qui relève des droits de l'Homme doit à ses yeux céder le pas au « principe de la souveraineté nationale ». Tortionnaires de tous les pays, dormez en paix, le principe de la « souveraineté nationale » veille sur vous.

Le ministre s'est ensuite perdu dans des considérations destinées à noyer le poisson, par exemple le fait que la justice italienne utilisait une

procédure créée sous Mussolini, quand l'Italie avait des colonies. Sous-entendu : l'Argentine n'est pas une colonie de l'Italie.

La justice italienne poursuivait Astiz pour la disparition de trois Argentins d'origine italienne (ceux-ci peuvent redemander la nationalité italienne, ce que font souvent ceux qui tentent de retourner en Italie pour fuir une situation économique désormais difficile). L'un des trois était une jeune femme enceinte.

L'ex-capitaine de frégate Astiz, figure tristement célèbre de la période de la dictature, fut surnommé « l'ange blond de la mort ». Cela est lié aux premières manifestations des Mères de la Place de Mai, ces femmes qui s'étaient mobilisées collectivement pour obtenir des informations sur le sort de leurs enfants, jeunes militants des années soixante-dix arrêtés et le plus souvent assassinés par les militaires. Astiz fut ainsi à l'origine de l'arrestation et de la mort de la première dirigeante de ce

mouvement et de bien d'autres.

Astiz a été condamné par contumace en 1990 par la justice française à la prison à perpétuité pour la disparition de deux religieuses vues pour la dernière fois vivantes à l'Ecole mécanique de la marine (ESMA), un des centres de détention et de torture, situé au coeur de la capitale argentine, pendant ces années de dictature qui entraînent la disparition de 30 000 opposants.

Solidement haï en Argentine, Astiz vit pour l'essentiel sur des camps militaires. Il a bien été poursuivi l'an dernier par la justice argentine pour « apologie du crime », après une interview donnée dans un magazine, où il se vantait d'être « l'homme le mieux préparé pour tuer un homme politique ou un journaliste ». Une déclaration d'autant plus provocante que l'Argentine venait d'être remuée par l'assassinat d'un journaliste.

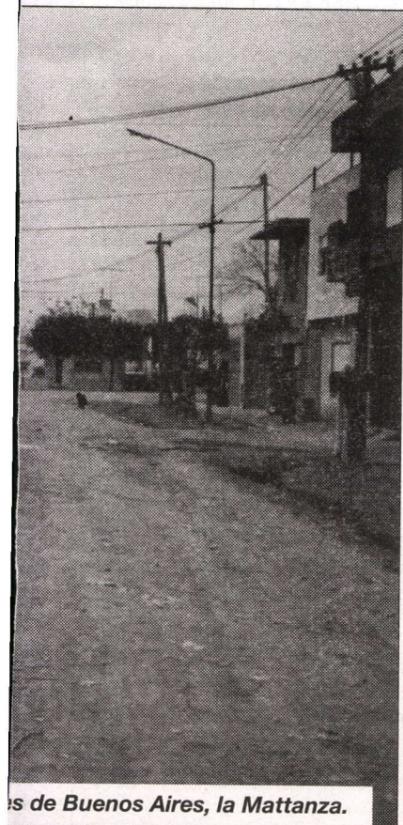


Le tortionnaire Astiz, peu de temps après la fin de la dictature.

Mais, pour la plupart de ses crimes, Astiz bénéficie des différentes lois mises en place, à la fin de la dictature, par le radical Alfonsín ou son successeur péroniste Menem pour couper court à la plupart des poursuites contre les militaires argentins : les lois dites du « point final », de « l'obéissance due » et « du pardon » (pour tous).

Les appareils d'Etat ont, comme on voit, toutes les indulgences possibles pour les Aussares de tous les pays. C'est que, en dernière analyse, on peut toujours avoir besoin d'eux pour faire régner l'ordre ou contre une population. Alors les exécuteurs des basses œuvres sont, en toute circonstance, assurés de la quasi-impunité.

J.F.



de Buenos Aires, la Mattanza.

SNCF

• Marseille : à trois heures de Paris...

La mise en place, le 28 avril, du poste d'aiguillage informatisé, le PRCI (poste tous relais à commande informatisée), et du TGV Méditerranée a donné lieu à une pagaille généralisée dans la région marseillaise. Quelques ratés sont imputables, d'après la direction, à des dégâts volontaires, mais le reste provient nettement des choix de celle-ci.

Si dans l'ensemble les TGV partent et arrivent à peu près à l'heure, ce n'est pas le cas des trains régionaux ! Les trains ont maintenant fréquemment une demi-heure, trois quarts d'heure, voire une heure de retard. Quand ils existent. Car plusieurs trains par jour sont purement et simplement supprimés, ce qui n'est indiqué qu'au tout dernier moment sur le grand panneau des départs. Si l'on a l'esprit fureteur, on pourrait en découvrir la liste sur une affiche de papier disposée dans un coin de la gare.

LA GARE

La gare, en travaux depuis un

an, est réduite à la dalle qui fait face aux voies.

Les queues s'allongent devant les quelques malheureux guichets ouverts de l'accueil. Prendre son billet ailleurs qu'aux distributeurs exige beaucoup de patience et des jarrets juvéniles car il s'agit de tenir debout dans une queue qui serpente sur plusieurs mètres.

Si l'on ajoute à cela le bruit des compresseurs ou des marteaux-piqueurs, la chaleur ambiante et l'approche des départs en vacances, partir et revenir de son travail demande une sacrée endurance.

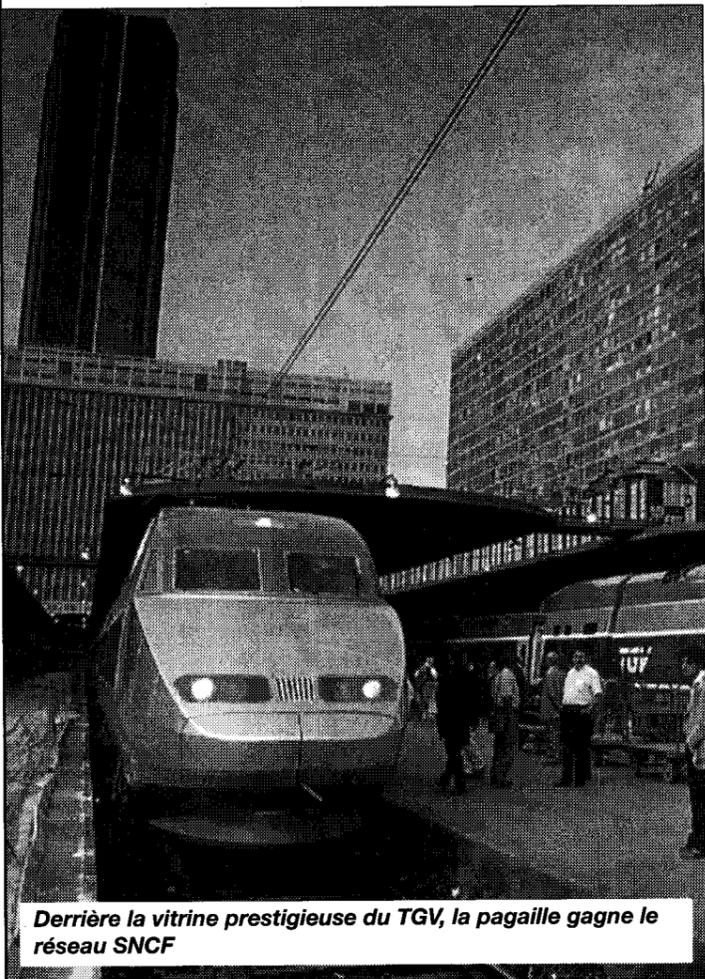
LES RETARDS

Depuis le 28 avril sur la ligne Aix-Marseille, par exemple, le train qui arrive à Marseille à 7h40, a eu un retard moyen de 30 minutes, une fois ce fut 1 h 30 de retard. Le train n'est arrivé à l'heure qu'un seul jour ! La ligne Marseille-Aix-Briançon est encore une ligne à une seule voie et les retards y sont de toute façon chroniques,

mais ils sont maintenant amplifiés.

Sur les autres lignes aussi, presque tous les trains sont en retard, aux dépens par exemple des nombreux arlésiens qui travaillent à Marseille ou à Miramas, et vice versa. Ainsi, le lundi 2 juillet, le train d'Arles qui arrive à Marseille à 17h34 est arrivé à 21h25, soit plus de quatre heures de retard. Et cela, après un transbordement à Miramas. Ce jour-là, il y avait un incendie de broussaille, vers Berre, mais c'est tous les jours que les trains sont en retard. Le mardi 26 juin, par exemple, le train du matin est parti avec 35 minutes de retard, et celui du soir avait 25 minutes de retard. Et si le train, avec le retard arrive après 21 heures, vous êtes bon pour rentrer chez vous à pied car, à Marseille, les métros sont arrêtés à 21 heures.

Même les TGV ont des retards et des ratés. Ainsi celui du lundi 25 juin au soir est parti presque à vide de Marseille. La voie indiquée sur le panneau était fautive et la plupart des passagers sont



Derrière la vitrine prestigieuse du TGV, la pagaille gagne le réseau SNCF

• Ateliers TGV du Landy : la grève des « jockeys »

Depuis le 25 juillet, les 80 « jockeys », dont la tâche consiste à déplacer les rames à l'intérieur du site du Landy, sont en grève totale sur ce site où sont entretenus les TGV Nord, Eurostar, Thalys.

Il y a un an, déjà, une grève unanime leur avait permis d'obtenir en 24 heures une augmentation de l'ordre de 500 F par mois sous forme de prime et le passage de 11 agents à 14 pour chacune des cinq équipes.

Cette année, ils réclament le passage de 14 à 18 agents par équipe, soit vingt embauches supplémentaires, et des qualifications supplémentaires. En effet, leur charge de travail n'a pas cessé d'augmenter et ils sont notamment en sous-effectif. Les jockeys des ateliers TGV de Paris-Sud-Est sont aussi partis en grève.

Malgré le caractère fina-

lement limité des revendications, depuis le début de la grève, la direction du Landy joue l'intransigeance. Elle s'est contentée de proposer un agent supplémentaire par équipe en septembre et un autre en 2002, dès l'annonce de la grève. Depuis elle n'a rien proposé d'autre.

Aux ateliers de Châtillon, il y a quinze jours, elle avait même envoyé à plusieurs reprises des CRS contre les jockeys, eux aussi en grève.

Pour briser la grève du Landy, elle a formé à la vitesse des cadres pour déplacer les rames, au mépris total de la sécurité. Cela n'a pas traîné : un cadre a « bouffé un carré », c'est-à-dire grillé un signal. Il n'y a heureusement pas eu d'accident ni de blessé... pour cette fois !

Et puis à Gare du Nord, elle fait repartir directement des rames sans qu'elles aient été entretenues. Les sani-

taires deviennent alors inutilisables. Beaucoup de climatisations tombent en panne mais les voitures ne sont pas changées. Alors bonjour la chaleur et les odeurs !

Et puis, toujours pour éviter de satisfaire les grévistes, la direction a annulé en moyenne un train sur trois en cette période de grands départs. Et il y a des retards souvent de plusieurs heures au départ de Paris.

La direction préfère donc gâcher le départ de dizaines de milliers de voyageurs plutôt que de satisfaire des revendications d'effectifs pourtant indispensables.

L'assemblée générale du mardi 3 juillet a voté à l'unanimité la continuation de la grève. La direction est peut-être intransigeante, mais les grévistes aussi.

Correspondant LO

• Paris-Nord : la pagaille

Depuis la mise en service des nouveaux horaires d'été et du TGV Med, c'est la pagaille journalière sur les grandes lignes de la Gare du Nord.

La SNCF met en place à grand renfort de publicité les « cadencements », comme sur Paris-Arras, un train toutes les demi-heures alors qu'il n'y avait pas assez de rames et de matériels pour assurer les relations existantes.

Les voyageurs qui achètent leur billet ne savent que c'est une vraie loterie. Ainsi, les retards sur toutes les relations sont considérables et atteignent parfois plusieurs heures. La vétusté et le manque de matériel et d'effectif sont catastrophiques. Par exemple, avec la mise en place du TGV Med, la SNCF a organisé une vraie valse des rames TGV sur les différents réseaux, car la construction de la ligne a été planifiée mais pas les rames correspondantes. Les plus récentes rames TGV Paris-Lille vont vers le Sud-Est, tandis que des rames Eurostar devenues inaptes au passage du Tunnel sont recyclées en Paris-Lille.

Les plus vieux TGV orange, promis à une sage retraite, reprennent du service, sont repeints pour la circonstance et rebaptisés, rames « renov2 ». Et quelle rénovation ! Ces rames n'ont pas d'afficheurs digitaux des numéros de voitures mais des rouleaux qu'il faut tourner à la main sur les huit voitures. L'essai de frein n'est pas automatisé, les portes ne ferment pas automatiquement mais à la « clef de berne », obligeant l'agent qui expédie le train à remonter toute la rame. Sur beaucoup de vieux TGV, les blocs moteurs sont à bout de souffle. On remplace alors une rame par une autre. Mais comme maintenant le nombre de places en première et deuxième classe est différent d'une rame à l'autre, les agents d'accueil sont obligés de reclasser en... collant des étiquettes sur les billets. Évidemment tout cela se fait sans effectifs supplémentaires et c'est une pagaille monstre.

Maintenant nous avons en plus les TGV qui tombent en panne car les périodes de révision ont été rallongées. Tel Thalys pour

... mais à combien d'Aix-en-Provence?

restés à quai. Il a fallu affréter en toute hâte taxis et bus pour emmener à la gare d'Aix-TGV les quelque 150 passagers abandonnés!

DU CÔTÉ DES CHEMINOTS

En général, c'est l'ignorance généralisée. Le voyageur attend et ne sait rien, ni dans le train ni dans la gare. Mais les employés non plus, ni le contrôleur ni l'agent d'accueil, ni même celui qui donne le signal du départ qui scrute les feux. Et, au poste d'aiguillage, il faut parfois «repasser en manuel».

Il arrive que les usagers, excédés, reportent leur colère sur les employés de la gare. Mais ceux-ci ne sont pas à la fête, et les conducteurs, non plus. Leurs roulements sont calculés au plus juste: les retards qui sont en ce moment permanents à Marseille perturbent les horaires de reprise de conduite. Un conducteur qui termine tard le soir, ailleurs

que près de son propre domicile a droit à un minimum de 9 h de repos. S'il est arrivé en retard, son train du lendemain repart en retard. D'ailleurs comment repartir le matin bon pied bon œil quand on a eu plusieurs heures de retard. Il est déjà difficile en temps normal de récupérer correctement, mais là, c'est impossible et les trains restent donc à quai faute de conducteurs. Il y a, bien sûr, les conducteurs de la réserve, mais ceux-ci sont très vite utilisés, et la réserve est vide... En plus, pendant le service il arrive qu'arrêté en pleine voie, le conducteur ne sache rien, car la radio reliant le train au sol est inaudible à cause des nombreuses interférences sur la fréquence.

LES CAUSES

Pourquoi toute cette pagaille? Il semble, entre autres, qu'il n'y a plus assez de voies pour le trafic prévu, ce qui limite le nombre de

trains qui peuvent stationner et repartir de la gare Saint-Charles. Il faut donc qu'un train parte pour qu'un autre puisse entrer, d'où des retards. Ce sont les TGV qui ont la priorité absolue et les passagers qui rentrent de leur travail restent bloqués sur la voie, dans des trains dont la climatisation est souvent défectueuse, et voient défiler devant eux les TGV.

La direction de la SNCF a voulu à tout prix mettre en place le TGV Méditerranée, avant les vacances, alors que l'aiguillage informatique n'était pas encore au point. Il s'avère que rien n'était prêt; la gare n'est pas terminée, le nombre des voies n'est pas suffisant. Parfois les trains ne partent pas, faute de machines. Et surtout le nombre des conducteurs est insuffisant.

Réticente à embaucher et former à temps le personnel nécessaire, la direction de la SNCF a créé un beau désordre.

LE MAGOT DES GRANDES ENTREPRISES

En marge de l'affaire Elf, qui a mis en cause Roland Dumas et son ex-PDG Le Floch-Prigent, il existe une affaire de pots-de-vin qui concerne le groupe Thomson-CSF, qui a préféré changer de nom et s'appelle désormais Thalès, tandis qu'un de ses anciens PDG, Gomez, était ratrapé par l'affaire.

Pour en revenir à Thomson, il y a quinze jours, des juges suisses qui essayent de mettre des bâtons dans les roues à ceux qui font appel, pour des raisons plus ou moins avouables, aux services des banques suisses, avaient bloqué deux comptes dont le montant représentait 1,08 milliard de francs. Le propriétaire de ces comptes se trouve être un Taiswanais, ce qui le relie très vraisemblablement à Thomson.

Il s'agit de l'affaire dite des «frégates de Taiwan». Pour convaincre des personnes influentes d'appuyer un dossier, le monde industriel et commercial, depuis toujours, ne connaît rien de plus utile que d'arroser les personnes en question à coup de commissions, de pots-de-vin.

Thomson avait donc prévu de procéder ainsi avec quelques responsables taiwanais dans une affaire de vente de frégates.

Evidemment, la difficulté est que les pots-de-vin ne peuvent pas figurer dans les comptabilités qu'on dit «sincères». Mais les progrès de la technique bancaire permettent d'assurer discrètement des transferts de fonds de ce genre. Rien ne vaut pour cela les établissements financiers qui opèrent à partir de «paradis fiscaux», des banques et des banquiers qui ne posent pas trop de questions. C'est ainsi qu'on avait pu entendre dire, grâce aux indiscretions d'un haut cadre d'Alcatel qui ne l'avait pas touchée, que quelques centaines de hauts cadres de ce groupe avaient pu empocher, il y a quelques années, une belle prime discrètement versée à partir d'une banque située dans un de ces paradis fiscaux.

Un deuxième gisement, cette fois de 300 millions de francs, vient d'être découvert au Lichtenstein. Cet argent venait d'être viré à partir d'un compte suisse. Cela porte à plus de 1,3 milliard le montant des pots-de-vin versés par Thomson. Et ce n'est certainement pas terminé. De nouvelles lois sur la transparence obligent les établissements financiers, de Suisse et du Lichtenstein, à contrôler l'origine des fonds qu'ils hébergent. Et chaque découverte de ce genre les conduit à refaire des vérifications.

Ce que font Thomson ou Elf, toutes les grandes entreprises le pratiquent également. Cela n'empêche pourtant pas tous les patrons de nous rabâcher qu'il n'y a pas d'argent pour augmenter les salaires, qu'il n'y en a pas pour créer des emplois, tandis que les gouvernants justifient de sabrer dans les budgets des services publics.

Pourtant, à en juger par ce genre d'affaires, pour graisser la patte d'une poignée de responsables, il traîne visiblement pas mal d'argent dans les coins.

J.F.



Aiguillage dangereux : les patrons de la SNCF suivent la voie de la rentabilisation tous azimuts.

Bruxelles, qui devait comporter deux rames, arrive en Unité Simple alors que les billets ont été vendus pour les deux rames... La direction nous annonce que les prochains matériels arriveront en... 2003! Et ce ne sont pas les licenciements annoncés chez Alstom qui vont accélérer la cadence des livraisons.

Aujourd'hui, ce sont les cheminots et les voyageurs qui paient les pots cassés. Les voyageurs parce qu'ils subissent des retards importants et se retrouvent livrés à eux-mêmes. En effet, la réduction drastique des effectifs à l'accueil et dans les services qui prennent en charge les ruptures de correspondance ne permet pas

de gérer tous les retards. Les cheminots constatent les retards, subissent la mauvaise humeur des voyageurs et disposent de moins en moins de moyens pour intervenir en cas de problèmes.

A Paris-Nord par exemple, un week-end de grand départ comme le 1^{er} juillet, il y a des postes non tenus dans les PC, ces organismes chargés de coordonner la circulation des trains et de répondre aux perturbations. Le week-end précédent, la totalité des bulles d'accueil de la gare Grandes lignes était fermée, faute d'agent pour les tenir. Il n'y a pas de conducteurs de réserve pour assurer le remplacement d'un agent absent, pas de dépanneurs matériel à Paris pour réparer les pannes de der-

nière minute.

Dans le même temps, la SNCF supprime des services qui pourtant étaient très populaires auprès des voyageurs. Ainsi, elle veut supprimer le système des échanges minute sur les quais qui permet aux usagers de prendre un train plus tôt si ils sont en avance, sans passer par les files interminables des guichets. Elle veut remplacer les agents qui assurent ce service par des machines dont le financement n'est pas encore décidé! Bref pour prendre les TGV cadencés à la demi-heure, il faut venir une heure avant pour avoir son billet!

Correspondant LO

Amiante UNE JUSTICE ET UN GOUVERNEMENT TOUJOURS AUSSI LENTS À AGIR

Le tribunal des affaires de Sécurité sociale de Nantes a reconnu le 21 juin que les Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire avaient commis « une faute inexcusable » dans trois dossiers de salariés contaminés par l'amiante.

Dans le même temps, la première chambre civile de la cour d'appel de Paris reconnaissait que le préjudice subi par douze victimes de maladies professionnelles liées à l'amiante ayant travaillé à Jussieu « résulte de faits présentant le caractère matériel d'une infraction ». Ces victimes devraient en conséquence avoir droit à une indemnisation dont le montant ne sera pas encore fixé tout de suite, mais à la prochaine audience du 5 octobre. La justice est bien lente, mais au moins la cour d'appel a affirmé que « le lien de causalité entre l'affection dont souffre la victime et son exposition à l'amiante dans le cadre de son activité professionnelle dans les locaux de Jussieu n'est pas contestable ». Et même pour cela, le Comité anti-amiante Jussieu, créé en 1994, a dû batailler bien longtemps !

L'AMIANTE CONTINUE À FAIRE DES VICTIMES.

Des études viennent d'être achevées, l'une faite par

l'Institut national de la veille sanitaire, l'autre par l'Inserm, qui aboutissent à la même conclusion : 27,7% des retraités ayant quitté la vie professionnelle entre 1994 et 1996 ont été exposés à l'amiante, avec une durée moyenne d'exposition de 14,6 années. Entre 2000 et 2020, il pourrait y avoir entre 50 000 et 100 000 morts dues à cela. Et ces estimations reposent sur l'hypothèse que le risque d'exposition à l'amiante n'existe plus, ce qui reste bien incertain.

JUSQU'EN 1997, UNE ALLIANCE POUR COUVRIR L'ACTION CRIMINELLE DES INDUSTRIELS DE L'AMIANTE

On connaît pourtant depuis le début du siècle les risques liés à l'utilisation de l'amiante. Et depuis les années 1960, on sait que l'inhalation d'amiante entraîne à la longue des cancers, comme les mésothéliomes, pour l'instant incurables, ou des tumeurs des bronches, ou encore une autre maladie des poumons, l'asbestose, qui aboutit à une insuffisance respiratoire grave et irréversible, doublée d'une insuffisance cardiaque. La maladie peut se déclarer des années après l'exposition.

Aux Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire, l'amiante n'a été interdit qu'en 1975 - mais d'après le syndicat CFDT elle aurait été utilisée jusqu'en 1997 - et, dans les usines textiles et cimenteries, qu'en 1977. En Allemagne et en Belgique, les

gouvernements interdirent son utilisation en 1980. Mais en France, il fallut attendre plus de 15 ans cette interdiction. Les industriels de l'amiante avaient créé un véritable lobby, dont le Comité Permanent Amiante, pour faire pression sur les scientifiques, la presse, les politiciens et les gouvernements. Pendant toutes ces années, les représentants de cinq ministères, les responsables chargés théoriquement de veiller à la protection des risques industriels, ceux chargés de la santé publique, des représentants mandatés par toutes les confédérations syndicales, des scientifiques, couvrirent les industriels intéressés.

Et encore cette interdiction, officialisée dans les décrets parus le 1^{er} janvier 1997, ne fut pas totale : en particulier les fabricants de freins pour poids lourds purent continuer à empoisonner leurs ouvriers et tous les mécanos et routiers qui avaient à intervenir sur ces garnitures.

UNE JUSTICE ET UN GOUVERNEMENT TOUJOURS AUSSI LENTS À AGIR

Heureusement, des victimes continuent de se battre. Mais elles ne sont pas au bout de leurs peines. Entre 2000 et 3000 victimes de l'amiante ont engagé des actions en justice contre leurs employeurs. La reconnaissance de la « faute inexcusable » de l'employeur permet au moins aux victimes d'obtenir une majoration des indemnités.

Mais même quand la faute inexcusable est reconnue par un tribunal, les victimes ne sont pas indemnisées pour autant. Ainsi le 18 juin dernier, le tribunal des affaires de la Sécurité sociale de Brest a reconnu la faute inexcusable pour la direction des constructions navales pour 18 dossiers, mais le tribunal n'a accordé d'indemnisation qu'à trois victimes !

L'Andeva, l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante, faisait remarquer que « malgré plusieurs centaines de décisions de commissions d'indemnisation des victimes d'infraction, CIVI, condamnant des employeurs pour faute inexcusable, pas un procureur n'a ouvert d'instruction pénale, pas plus que la ministre de la Justice n'a donné d'orientation générale dans ce sens aux parquets ». La justice n'est pas pressée, pas plus que le gouvernement. Un Fonds de garantie des victimes de l'amiante a bien été créé par la loi du 23 décembre 2000 pour dédommager les victimes non indemnisées par la justice. Mais le décret d'application de cette mesure n'a toujours pas été signé ! Donc elle n'est pas appliquée.

Et pendant que gouvernement et justice font traîner en longueur, la liste des victimes s'allonge.

Aline RETESSE

Dockers exposés à l'amiante LES PATRONS DOIVENT PAYER !

Au port autonome de Marseille, 991 dockers, dont 162 à partir du 1^{er} juillet 2001, devraient bénéficier de la loi instituant la « cessation anticipée » pour les personnels exposés à l'amiante, loi datant d'il y a deux ans. Le syndicat CGT des dockers et le Semfos (syndicat des entreprises de manutention portuaire de Marseille et de Fos) viennent de signer, mercredi 27 juin, un accord sur les modalités de

mise en oeuvre de cette loi. D'autres ouvriers, ceux de la réparation navale, comme ceux ayant travaillé dans des entreprises de fabrication de matériaux contenant de l'amiante ou dans des usines de flochage ou calorifugeage à l'amiante, peuvent aussi bénéficier des mesures du « plan amiante ».

Pour cela, il faut avoir au moins 50 ans et 30 ans d'ancienneté. A ces conditions, on peut partir en retraite anticipée.

Les bénéficiaires de cette mesure ne toucheront qu'une allocation d'un montant égal à 65% du salaire de référence, jusqu'à l'âge effectif de la retraite. Et les fonds qui financeront cette allocation de cessation d'activité sont alimentés par... les impôts pour une partie, et par la Sécurité sociale. Ce qui revient à dire que ce seront les salariés qui paieront ces mesures.

Ce sont pourtant les patrons

qui ont fait courir des risques mortels à des centaines de milliers d'ouvriers, en connaissance de cause. Ce sont eux qui sont responsables, et qui devraient payer !

Sans compter que cette mesure ne réparera pas les années passées à travailler en contact avec l'amiante. Ni les dommages irréversibles entraînés pour la santé.

A.R.

La mairie de Gennevilliers, une ville ouvrière de 47 000 habitants de la banlieue parisienne, est dirigée par le PCF depuis 1934. Actuellement, cette direction se fait dans le cadre de la gauche plurielle. Lors de l'application de la loi Aubry sur les 35 heures pour les 1 177 employés municipaux, elle ne s'est guère comportée très différemment de n'importe quel employeur privé.

La réduction du temps de travail d'une heure par semaine, des 36 heures actuelles aux 35 heures correspond à 34 emplois

Banque de France Puy-de-Dôme

500 EMPLOIS SUPPRIMÉS

Les deux sites de la Banque de France en région clermontoise, la papeterie de Vic-le-Comte et l'imprimerie de Chamalières, sont à nouveau touchés par des suppressions d'emplois : un tiers de leurs effectifs vont disparaître.

Voilà comment la direction s'y prend pour fabriquer des billets euros moins chers !

Fin juin, au comité central d'entreprise, l'annonce a été faite aux syndicats : 494 postes vont être supprimés d'ici 2005. En principe, par des départs « naturels », préretraites et retraites. Les postes dits en surnombre ne seront pas remplacés. Seuls les postes dits « à plein temps » le seront. La direction promet qu'il n'y aura pas de licenciements secs. Pourtant, que vont devenir les travailleurs à temps partiels, et les intérimaires ?

La baisse des effectifs est continue. La vague actuelle a été précédée par celle de 1995, avec 700 emplois disparus.

La direction répète à longueur de semaine qu'il faut « s'adapter à la concurrence, faire face aux contraintes pour rester un acteur fiduciaire important en Europe ». Et pour y parvenir, il faut, insistent les responsables, modifier les conditions de production des billets.

L'objectif du gouverneur

35 HEURES À LA MAIRIE DE GENNEVILLIERS

(1hx1177/35)... si l'on veut maintenir le même niveau de services rendus à la population. Mais ce que propose la mairie, ce ne sont que 22 emplois. Et encore, sur ces 22 emplois, 10 sont des titularisations de travailleurs précaires déjà présents.

Les horaires de la plupart des employés resteront à 36 heures. En échange, ils bénéficieront de 6 jours de congés supplémentaires, mais devront accepter une dose de flexibilité : un jour par semaine, certains services resteront ouverts jusqu'à 19 heures. La mairie veut améliorer le ser-

vice rendu à la population et elle préfère le faire en demandant aux travailleurs un effort plutôt que de décider, elle, de créer tous les emplois nécessaires pour compenser la diminution des horaires.

En guise de justification, la *Voix Populaire*, journal local du PCF, écrivait à ce sujet «*La municipalité aurait souhaité aller plus loin, notamment en matière de créations d'emplois, malheureusement, l'Etat, contrairement à ce qui a été mis en place pour les entreprises privées dès 1998, n'attribuera aucune aide financière aux collectivités territoriales*».

La mairie a bien tenté de faire admettre tout cela à la CGT, seul syndicat représenté chez les employés communaux, lors de quelques réunions de « *négociations* » (baptisées pompeusement « *18 mois de discussions avec les organisations syndicales* »), mais cela n'a pas marché. Et la CGT a refusé de donner son accord.

C'est alors que la municipalité a décidé, comme la loi le prévoit et comme un certain nombre de patrons l'ont fait dans le privé, de passer outre en organisant un référendum dans le personnel.

Le choix proposé aux salariés, le 19 juin, était donc le suivant : « *36 heures par semaine, 22 embauches, 6 jours de congés de plus, l'amélioration des horaires d'accueil* » ou rien. Devant un tel « *choix* », les dés étaient pipés. Mais 30% du personnel a cependant suivi l'appel de la CGT en votant « *non* ».

Interpellée à ce sujet par les conseillers municipaux LO et LCR lors de la dernière réunion du Conseil municipal, l'équipe de la mairie a tenté de justifier sa position en présentant son référendum comme une initiative hautement démocratique et les mesures prises

comme bien supérieures à celles d'autres communes

Quant au député PCF de Gennevilliers, Jacques Brunhes, il ne s'est pas trop embarrassé de justifications puisqu'il est parti dans un discours pour faire l'éloge de la « *maîtrise des dépenses de personnel* », un thème qui lui est cher et dont la municipalité s'est auto-congratulée longuement.

Rien de bien différent, donc, d'une déclaration de DRH lors d'une réunion avec des délégués du personnel!

Correspondant LO



La Banque de France à Chamalières (63)

Jean-Claude Trichet et du directeur général Michel Perdrix est clairement avoué : abaisser très vite le prix de revient du billet en passant de 80 centimes environ actuellement à 50 centimes. Et selon ces messieurs, le moyen est simple : diminuer de moitié le personnel et... doubler la production ! Alors la Banque de France pourra espérer obtenir le maximum de commandes qui proviendront des pays de l'Union européenne. Ces commandes sont évaluées à plus d'un milliard de billets, alors qu'elle est en train d'achever d'imprimer un premier milliard de billet en euros.

Techniquement, les procédés d'impression vont être modifiés : abandon des énormes rotatives permettant l'impression en continu ; à la place, on mettra des machines qui permettront de travailler « *à la feuille* » ou « *à plat* », moyennant des investissements de l'ordre de 250 millions de francs.

Le résultat pour les travailleurs, des conditions de travail qui vont s'aggraver : augmentation des cadences, davantage d'horaires de nuit,

flexibilité accrue.

Ce qui n'a pas gêné des syndicats comme le SNA, autonome, ainsi que FO et la CGC, pour signer « *un accord* » il y a quelques semaines. Mais la CGT, majoritaire dans les ateliers, a refusé de cautionner cette réorganisation sur le dos des travailleurs.

Et tout cela est d'autant plus choquant que la Banque de France vient d'annoncer un bénéfice, après impôt, de 5 milliards 450 millions de francs !

Quant aux élus de la région Auvergne, de droite comme Giscard d'Estaing, député et président du Conseil régional d'Auvergne, ou de gauche comme Serge Godard, maire socialiste de Clermont-Ferrand, ils ont la même attitude : un silence total, qui est un aveu de leur complicité avec la direction.

Après les milliers d'emplois supprimés chez Michelin, ceux maintenant à la Banque de France, et dans de nombreuses entreprises locales, les travailleurs de la région auront bien du mal à croire aux discours du gouvernement qui prétend que la situation s'améliore.

Nettoyage Challancin RER ligne C

36^e JOUR DE GRÈVE

Voilà déjà plus d'un mois de grève, pour les travailleurs qui assurent le nettoyage de 24 gares de la ligne C du RER. Quand la soixantaine de travailleuses et travailleurs de ce chantier s'arrêtent, cela ne passe pas inaperçu. A Saint-Michel, Austerlitz, Invalides et ailleurs, c'est sale, c'est insalubre, surtout avec la chaleur. Mais la pleine responsabilité en est à la SNCF et à la société Challancin dont elle est donneur d'ordres.

La grève a démarré et continue pour la satisfaction de revendications qui relèvent de la stricte application du Code du travail. L'inspection du travail a constaté les nombreuses infractions commises sur le chantier : 72% des nettoyeurs n'ont pas eu la visite médicale obligatoire dans les délais légaux (dans ce métier pourtant à hauts risques), les contrats à durée déterminée, quand ils ont été signés par la direction, ne sont pas conformes à la législation, Challancin n'applique pas la convention collective qui devrait l'être et vole ainsi aux salariés plusieurs dizaines de milliers de francs. Par ailleurs, certains grévistes n'ont toujours pas reçu, à ce jour, la totalité de leur paie de mai, ni le remboursement des heures retirées abusivement, ni leurs primes, etc. Sans parler des procédures de licenciement engagées contre quatre délégués.

Challancin s'est seulement engagé en paroles devant un tribunal à satisfaire une partie des revendications, ce qui a suffi au tribunal pour juger qu'il « *apparaît que la grève n'est plus licite* »... La seule chose qui est manifeste, c'est

que le patron n'a strictement rien cédé. Il a en revanche envoyé des lettres de menaces aux salariés pour les sommer de reprendre le travail sous peine d'être licenciés !

La situation est donc totalement bloquée, ce dont la SNCF est la première responsable. Elle a jusque-là soutenu Challancin, joué sur le pourrissement de la grève. Alors que les nombreuses escroqueries de cette entreprise lui ont été montrées et démontrées, elle fait la sourde oreille, et laisse faire une entreprise aux mœurs douteuses qui vit largement des prébendes du Conseil régional d'Ile-de-France.

Les revendications ne sont pas satisfaites.

La détermination des grévistes ainsi que la demande de l'ensemble des organisations syndicales (CFDT, FO, SUD, FGAAC, UNSA, CFTC, CGT) ont cependant contraint la SNCF à faire un geste, après réception du rapport de l'Inspection du travail confirmant la légitimité d'une bonne partie des revendications des grévistes.

La SNCF a finalement contacté Challancin, le 28 juin,

pour qu'il daigne recevoir le projet de protocole des grévistes présents pendant plusieurs heures dans les locaux de la direction d'Austerlitz. Cela dit, le contre-projet qui est parvenu aux grévistes le lendemain ne fait aucune référence à la levée des plaintes et procédures de licenciement à l'encontre des quatre délégués syndicaux du chantier et fait croire que les revendications ont été satisfaites. Il veut faire passer des acomptes perçus par les ouvriers en mai pour les remboursements qu'il leur doit, il veut les arnaquer sur le taux horaire, il cherche à ne pas régulariser les contrats de CDD qui de fait sont des CDI, et se paie le culot de dire que tous les travailleurs ont passé les visites médicales réglementaires ou ont été convoqués. Pour certains, en dernière minute et en pleine grève, sous menaces de sanctions !

Pour les grévistes, rien de tout cela ne fait le compte.

La grève continue, reconduite chaque jour en assemblée générale par quasiment 100% des travailleurs du chantier.

Correspondant LO

**Direction Départementale
de l'Équipement (Grenoble)**

UN OUVRIER TRÈS GRIÈVEMENT BRÛLÉ

Le 25 juin, un ouvrier a été très gravement brûlé au Parc de l'Équipement de Grenoble, un établissement qui dépend lui-même de la Direction Départementale de l'Équipement.

Quatre-vingt ouvriers, des mécaniciens, carrossiers, peintres, électriciens... travaillent au Parc dans deux bâtiments séparés d'une trentaine de kilomètres. Ils sont chargés d'entretenir, d'équiper et de réparer tous les véhicules (voitures, fourgons, camions, chasse-neige...) des services du département. Il y a une dizaine d'années, l'activité du Parc a été séparée de la DDE et le Parc est devenu un EPIC (Établissement à Caractère Industriel et Commercial), toujours placé sous la responsabilité de la DDE. Les autres services sont devenus des «clients» du Parc qui leur facturent toutes ses prestations. Si au départ de sa transformation en EPIC, le Parc devait «équilibrer» ses comptes, aujourd'hui il affiche carrément des bénéfices. Les ouvriers, qui ont un statut d'«ouvriers d'État» (et non pas de fonctionnaires, comme les autres agents de la DDE) craignent une privatisation.

Depuis un an, la direction paie les conseils, très coûteux, d'un cabinet d'études en qualité dans le but d'obtenir le label ISO 9002. Et depuis, les ouvriers assistent à une espèce de foire à la «qualité» avec grand-messe de la hiérarchie, briefings réguliers, cahiers «quali-plus» pour ceux qui auraient des idées, etc. La dernière trouvaille du cabinet – les chefs tout seuls n'y auraient pas pensé – a été la remise en état de l'atelier, pas pour le bien-être des ouvriers, mais pour avoir la norme!

Le Parc de Grenoble a donc arrêté son activité quelques jours et les ouvriers ont été mis au nettoyage, rangement et peinture, ce qui n'avait pas été fait depuis des années. L'événement était tellement exceptionnel et la prouesse si évidente que la chef du Parc a organisé un pot pour tout le monde. Il ne restait plus

que les fosses à nettoyer et les ouvriers furent priés de s'y atteler en vitesse. C'est donc le lundi 25 juin, en début d'après-midi, alors qu'il y avait la canicule sur toute la cuvette grenobloise, que notre camarade s'est enflammé entièrement à l'intérieur de la fosse qu'il nettoyait avec de l'acétone, produit hautement inflammable et toxique qui devrait être interdit dans un atelier. Il a été évacué au service des grands brûlés de l'hôpital de La Timone, à Marseille, à 300 km de sa famille, car il n'y avait plus de place dans celui de Lyon! Il est toujours dans un état critique et maintenu dans un coma artificiel sous respiration assistée.

Les ouvriers du Parc sont sous le choc, personne n'a travaillé l'après-midi de l'accident. Quant à la direction, elle a vite ouvert le parapluie et affirme sans honte que l'ouvrier est responsable : il aurait allumé un briquet, donc il ne faut pas faire de vagues, «pour le protéger» dit-elle. Malheureusement les mêmes arguments sont repris par certains responsables syndicaux, au nom d'une bien étrange défense de l'image du service public.

La direction et la hiérarchie du Parc sont entièrement responsables de ce qui s'est passé. Aucune précaution n'a été prise pour le nettoyage de cet atelier. Les ouvriers avaient fait remarquer à plusieurs reprises que beaucoup trop de produits nocifs étaient utilisés et stockés dans n'importe quelles conditions. Tout a été fait dans le seul but de «faire de la mousse» comme disent les ouvriers, c'est-à-dire l'occasion pour la hiérarchie, de se faire bien voir auprès de la direction qui en fait autant auprès du ministère.

Correspondant LO

**Stock-Alliance
(Boigny-sur-Bionne, près d'Orléans)**

EN GRÈVE POUR 600 F POUR TOUS

Cette entreprise de logistique est l'une des trois que le groupe possède dans l'agglomération orléanaise. Depuis une dizaine d'années, de telles entrepôts ont poussé comme des champignons à la périphérie de la ville, car les entreprises industrielles soustraient de plus en plus le stockage et le transport de leurs marchandises.

Pour 240 embauchés, il faut compter 100 à 150 intérimaires et CDD, en majorité des jeunes.

Le travail est dur et dangereux. L'été, la chaleur est insupportable, spécialement pour les femmes qui font le tri. Ce sont aussi elles qui sont le plus en butte à l'attitude méprisante de certains chefs. En

six mois, 55 accidents du travail se sont produits, une femme notamment a été écrasée par un chariot élévateur. Avec cela, la direction cherche encore à augmenter les cadences et à diminuer les effectifs. Elle fait pression sur les intérimaires, en leur faisant miroiter une embauche. Mais à la place, elle vient de faire signer à certains un contrat d'un an, alors que d'autres n'ont pas été renouvelés.

C'est entre autres pour une amélioration des conditions de travail que la grève a démarré le mardi 3 juillet. Mais la principale revendication, c'est une augmentation de 600 F pour tous, car les salaires sont au plancher; beaucoup touchent 7 549 F brut par mois. Les grévistes réclament aussi une prime de transport et une revalorisa-

tion des heures de nuit.

La grève est très suivie, y compris par le personnel administratif et par une partie des chefs qui n'acceptent plus la pression que la direction exerce sur eux. Ce mardi une cinquantaine de grévistes tenaient un piquet de grève, et on commence même à installer merguez et barbecues. La direction a déclaré qu'elle ne discuterait pas sous la pression de la grève. Mais les grévistes savent que seul un rapport de force peut les faire gagner.

En attendant, aucun camion n'entre ni ne sort. L'entreprise existe depuis un peu plus d'un an, c'est la première grève. Et certains disent que pour gagner vraiment, il faut que les autres entreprises du groupe s'y mettent aussi, et toutes en même temps.

Guadeloupe

QUATRE MOIS DE PRISON FERME REQUIS CONTRE UN MILITANT SYNDICAL

■ Nous avons déjà fait état (LO du 8 juin dernier) de l'arrestation arbitraire de Michel Madassamy, militant syndicaliste guadeloupéen et l'un des dirigeants du syndicat UGTG (Union générale des travailleurs guadeloupéens). Accusé d'avoir dégradé du matériel dans deux entreprises de Pointe-à-Pitre le 27 mai dernier, il vient d'être traduit devant le tribunal de cette ville où le procureur a requis quatre mois de prison ferme contre lui.

Nous reproduisons ci-dessous l'article que nos camarades de l'organisation trotskiste antillaise Combat Ouvrier ont publié sur cette affaire, en nous associant à leur protestation.

«Le 27 mai, jour de la commémoration de la lutte des esclaves, Michel Madassamy et un groupe de militants de l'UGTG veillaient à ce que les magasins de Pointe-à-Pitre respectent cette journée en fermant leurs portes. Certains patrons avaient ouvert et les militants de l'UGTG leur demandèrent de fermer. Du reste, voilà plusieurs années que ce syndicat réclame que cette journée soit fériée et chômée. C'est dans ce cadre que Madassamy fut interpellé et emprisonné bien que plusieurs témoins aient affirmé qu'il était à l'extérieur des lieux.

Madassamy a été emprisonné plusieurs jours avant car il avait déjà été condamné à trois mois de prison avec sur-

sis lors d'une grève. (...) De violentes manifestations de protestation s'étaient déroulées à Pointe-à-Pitre, suivies d'un mouvement de protestation, de meetings de l'UGTG et d'une grève des travailleurs de l'UTPP (Union des travailleurs du pétrole), dont Madassamy est le dirigeant. Cette grève avait privé les stations-service de leur approvisionnement en carburant. On assista alors à un début de paralysie du pays.

Le 22 juin donc, le procureur de la République a requis quatre mois de prison ferme pour le militant de l'UGTG. Le jugement a été mis en délibéré et sera rendu le 6 juillet prochain. Près de deux cents personnes s'étaient rassemblées

devant le palais de justice pour soutenir Madassamy. La veille, un meeting de plusieurs centaines de personnes s'était déroulé devant le siège de l'UGTG à Pointe-à-Pitre. Outre des militants d'organisations locales comme Combat Ouvrier ou l'UPLG, des militants de Guyane avaient fait le déplacement ainsi que des militants de France affiliés au syndicat SUD et au Parti des Travailleurs.

Dans le cas où Madassamy serait condamné, il faut s'attendre à de nouvelles manifestations de protestation. Beaucoup de militants et de sympathisants de l'UGTG se disent prêts à ne pas accepter sans mot dire sa condamnation.»

• LES COMMUNES PRISONNIÈRES DES TRUSTS DE L'EAU

L'eau est de 13% à 22% plus chère dans les communes qui l'ont déléguée à une société privée. Pourtant le système de la «délégation» ne cesse de s'amplifier au détriment des «régies municipales». En dix ans, son emprise est passée de moins de 60% à 80%. C'est ce que révèle un récent rapport de l'Assemblée nationale sur le prix de l'eau, qui met en évidence les difficultés des municipalités à échapper à l'emprise des trusts de ce secteur.

51% des délégations reviennent à Vivendi, 24% au groupe Suez (ex-Lyonnaise des Eaux), 13% à Saur (qui dépend de Bouygues) et 10% à des filiales communes à ces trois groupes. Seuls 2% du marché échappent à ces trois groupes. « Cette captation entre si peu d'opérateurs est de nature à entretenir des

doutes quant à son caractère concurrentiel », écrit l'auteur du rapport. C'est le moins qu'on puisse dire. Par exemple, à Paris, partagé entre Vivendi et Suez, le prix moyen du mètre cube d'eau est passé, entre 1984 et 1997, de 4,40 F à près de 16 F. Le prix augmente mais la qualité de l'eau se détériore. Un rapport de la Cour des comptes en 1997 signalait que, « en 1991, un chiffrage avait estimé à plus de deux millions le nombre de Français recevant une eau non conforme aux normes sanitaires européennes, une nouvelle évaluation effectuée depuis a porté le nombre à cinq millions. »

Dans le seul domaine de l'eau, Vivendi a réalisé l'an passé un chiffre d'affaires de 12,8 milliards d'euros (84 milliards de francs) et Suez de 9,1 milliards d'euros (60 milliards de francs). Ces deux compagnies sont devenues les

leaders mondiaux du secteur, ce qui leur a permis de partir à la conquête de nouveaux domaines (Vivendi est devenu un géant de la communication et Suez de l'énergie).

Ces trusts de l'eau n'ont pas hésité à faire pression sur les maires. Pas étonnant qu'on ait bien souvent retrouvé dans les affaires de corruption la Générale ou la Lyonnaise des Eaux. Pas étonnant non plus que nombre de maires souhaitent en revenir aujourd'hui au système de la régie. Mais on ne recense que six cas de retour en régie en 1998 et quatre en 1999. C'est que, lit-on dans ce rapport, « le renforcement des normes de qualité de l'eau a rendu nécessaire le recours à des techniques de plus en plus complexes et difficiles à maîtriser pour les communes qui ont perdu leur savoir-faire ». Dans le domaine de l'assainissement, « les procédés coûteux sont hors de portée des com-



Le PDG de Vivendi célébrant la fusion de son groupe avec le canadien Seagram grâce aux profits faits aux dépens des municipalités et de leurs administrés.

munes et font appel aux grands opérateurs privés qui renforcent à nouveau leur emprise sur le marché de l'eau.

En clair, les moyens financiers des trusts de l'eau accumulés sur le dos des collectivités locales et des consommateurs leur permettent de maintenir leur carcan sur les municipalités. Pour sortir de ce

cercle vicieux, il faudrait que les consommateurs contrôlent non seulement la qualité mais le prix de l'eau. Il faudrait prendre sur les profits des Vivendi, Suez et Bouygues pour qu'enfin l'eau du robinet soit bon marché, de bonne qualité et à portée de tous.

Christian BERNAC

• Corbeil-Essonnes (Essonnes)

NETTOYAGE URBAIN PRIVATISÉ :

PRÉCARITÉ POUR LES SALARIÉS ET SURCÔÛT POUR LES USAGERS

Le Conseil municipal de Corbeil-Essonnes a voté un avenant au contrat de la société OTN, société privée de nettoyage urbain, à qui la mairie a concédé un secteur important de la ville. Cet avenant augmente de 400 000 F le prix des prestations de ladite société, qui passerait de 3,2 à 3,6 millions de francs. Cette hausse serait due à une « erreur » de calcul de TVA sur les prestations fournies (calcul effectué avec un taux de 5,5% au lieu de 19,6%). Selon la mairie, toutes les sociétés en concurrence auraient commis la même erreur!

Des sociétés qui commettent une erreur aussi grossière? A d'autres! Pour décrocher un marché, les entreprises privées présentent des comptes les plus alléchants possible. Pour cela, ils exploitent au maximum leurs salariés et réalisent leurs profits sur le dos des habitants. C'est cela, la privatisation des marchés publics du nettoyage urbain, des transports ou de l'eau: précarité pour les salariés et prix élevés pour les usagers.

A chaque fois qu'il s'est agi de concéder au privé des activités qui étaient effectuées auparavant par des régies municipales, les patrons (des multinationales

comme Vivendi, entre autres) et certains maires complices ont invoqué l'intérêt général des usagers et de meilleures prestations à un moindre coût. Mais force est de constater que cet « intérêt général » est d'un type un peu particulier et qu'il se confond bien souvent avec celui du portefeuille de ces patrons!

Là où ces sociétés privées ont remplacé des régies municipales, cela s'est traduit par un coût majoré des prestations pour les habitants. Avec en prime une opacité sur le fonctionnement des sociétés privées pour éviter tout contrôle de la population.

Dassault justifie la privatisation d'une partie importante du nettoyage urbain de la ville par des services municipaux qui seraient sous-dimensionnés par rapport aux besoins. Mais pourquoi alors ne les adapte-t-il pas aux besoins de la ville? Pourquoi n'embauche-t-il pas des employés municipaux? A commencer par tous les salariés de la société OTN qui le souhaiteraient. Pour cela, il n'y aurait pas besoin de concéder des marchés publics à des sociétés privées qui s'engraissent sur le dos des habitants et surexploitent leurs salariés.

UNE USINE ABANDONNÉE QU'IL FAUT RASER

En avril dernier, le jeune Saïd, un enfant de dix ans, a fait une chute mortelle de plusieurs mètres, alors qu'il jouait sur le toit de l'ancienne Papeterie, dans le quartier de la Nacelle à Corbeil. Depuis 1996, date de la fermeture de l'entreprise, les bâtiments se sont dégradés. Ils présentent un danger permanent pour les adolescents de la cité qui n'ont aucun endroit pour jouer.

Jusqu'à présent, pour justifier son inaction, le maire a expliqué que les terrains sont privés: il prétend ne pouvoir rien faire. Or, face à l'émotion suscitée par la mort de ce jeune garçon, il a fait appel à quelques maîtres-chiens pour garder le site, a posé des panneaux d'information et réparé des clôtures; mesures dérisoires.

Quand il y a danger, on ne se cache pas derrière des arguties juridiques (terrain privé) et des faux arguments financiers (cela coûte trop cher). Un propriétaire ne peut laisser son immeuble ou son usine à l'abandon simplement parce qu'il veut éviter de payer les frais de

démolition ou de réparation. La mairie est en droit de prendre un arrêté de mise en péril, et le maire peut et doit saisir juges et tribunaux pour enjoindre aux propriétaires de démolir l'usine abandonnée.

Des moyens légaux existent. Mais le maire entend ménager tous ceux qui se sont enrichis avec cette usine. Ils sont nombreux et ne sont pas inconnus: ce sont d'abord les propriétaires. Ensuite, ce sont tous les faux repreneurs et vrais capitalistes qui ont fait croire qu'ils reprendraient l'activité industrielle avant d'empocher l'argent, de fermer l'usine et de jeter les ouvriers à la rue. Et enfin toutes les sociétés immobilières qui ont, ensuite, spéculé sur ces terrains industriels, une fois la faillite déclarée, et ont mis la clef sous la porte, laissant les terrains à l'abandon et l'ardoise à la mairie.

Ce serait justice de faire payer l'opération de destruction des bâtiments à ces gens-là, en prenant sur les profits réalisés et sur leur fortune personnelle!

R.C.

Milosevic à La Haye

UN BRIGAND DE SECONDE ZONE DEVANT SES MAÎTRES

Depuis que Milosevic a été transféré aux Pays-Bas, par les bons soins du gouvernement serbe, les dirigeants occidentaux, Chirac le dernier en date, ressassent des discours hypocrites sur le triomphe de « la justice et du droit » que serait la prise en charge de l'ex-dirigeant serbe par le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, le TPIY, et le jugement qui devrait suivre.

Mais en quoi et depuis quand les dirigeants des grandes puissances impérialistes, USA en tête, auraient-ils une quelconque légitimité pour dire, par le biais du porte-voix d'une cour de justice choisi par eux, ce qui est ou n'est pas un crime de guerre ou un crime contre l'humanité ?

Dans le détail comme dans ses aspects généraux, tout cela est une mauvaise farce et une comédie cynique jouée devant les peuples. Certes Milosevic est parmi les tout premiers responsables qui, en jouant sur la corde nationaliste, a assis son



Lors de la signature de l'accord de paix de Paris, en 1995, Milosevic était alors un protégé des grandes puissances.

pouvoir sur la guerre, les massacres ethniques dans toute l'ancienne Yougoslavie. Mais il est loin d'être le seul, ses compères croates ou bosniaques ne valent pas mieux en cette matière de l'horreur. Mais surtout toutes les puissances impérialistes, les USA, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne, ont trempé dans la transformation de l'ex-Yougoslavie en foyer permanent d'affrontements des bandes armées rivales, agissant sous l'encouragement et l'aide de leurs protecteurs historiques, qu'il s'agisse de la Slovénie et de

la Croatie, ou de la Serbie.

Les grandes puissances portent une responsabilité majeure dans le drame tragique vécu par les peuples des Balkans depuis 1989. Le grand satan expiatoire d'aujourd'hui, Milosevic, s'est retrouvé à d'autres moments le dirigeant sur lequel les USA et les autres comptaient pour maintenir l'ordre sur les peuples de cette région, et avec qui ils ont conclu les accords pour mettre fin temporairement à la guerre en Bosnie, la guerre qui a précédé celle du Kosovo.

Si Milosevic est devenu

l'homme à abattre, c'est que, comme Saddam Hussein en Irak, après avoir collaboré avec les brigands impérialistes, il a voulu remettre en cause pour son propre compte les partages d'influence dans la région. C'est cela que les maîtres du monde ont jugé irresponsable, à cause des risques d'instabilité que cela comportait. Mais quant au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ou à la protection des populations contre les massacres aveugles, ni Bush, ni Chirac, ni Blair ou Schroeder n'en ont que faire. Ils n'en avaient rien à faire

quand leurs avions faisaient mourir des milliers d'ex-Yougoslaves, Serbes ou Kosovars, ni quand ils armaient les armées ou les milices massacrées.

De quelle morale pourrait donc se targuer Chirac, le président chef des armées, alors que parmi les faits d'armes les plus célèbres de l'armée française dans la dernière période il y a la préparation de l'armée rwandaise aux massacres ethniques anti-Tutsis qui ont fait des centaines de milliers de victimes, hommes, femmes et enfants ? Sans même parler de ce qui remonte à la surface aujourd'hui sur les agissements des autorités françaises pendant la guerre d'Algérie.

Ce n'est pas la justice qui va être rendue à La Haye, et ce n'est pas au nom du droit véritable des peuples que parleront juges et procureurs. Ce sera la voix et la force des maîtres impérialistes qui feront entendre que ce sont eux les seuls véritables chefs de bandes qui fixent les règles du jeu, et que les petits potentats sont là pour leur obéir, un point c'est tout.

Paul SOREL

Italie

EDF ET FIAT S'ALLIENT... POUR PIQUER LES PROFITS DE MONTEDISON

Certains croient peut-être encore qu'EDF est une société de service public, dont la vocation est de fournir de l'électricité à la population française dans les meilleures conditions possibles. Mais à lire la presse ces jours-ci, il est clair que cette réalité est dépassée, si même elle a jamais vraiment existé.

Ainsi, le 2 juillet, on a appris qu'EDF, société publique, s'était alliée au trust privé italien Fiat pour se lancer avec lui à l'assaut d'un autre groupe capitaliste italien, Montedison, et de la banque d'affaires Mediobanca. L'opération appartient à la catégorie des Offres Publiques d'Achat dites « inamicales ».

EDF s'était déjà portée acquéreuse de 20 % des parts de Montedison, ce qui avait provoqué en Italie une levée de boucliers contre cette prise de participation « étrangère ». Mais voilà qu'elle s'est alliée à l'IFI - l'Institut financier italien appartenant à la famille Agnelli qui contrôle le groupe Fiat -, et au financier franco-polonais Romain Zaleski, et que les trois compères annoncent détenir dès à présent près de 50 % de ce conglomérat qui touche à l'agro-alimentaire, à l'énergie, l'ingénierie, la chimie, la pharmacie et même les assurances.

Si l'opération de prise de contrôle de Montedison réussissait, ce serait aussi une étape dans la confrontation entre deux grands groupes capitalistes italiens : celui qui est centré sur Fiat et la famille Agnelli, et le groupe constitué autour de Mediobanca, la banque qui jusqu'à une date récente contrôlait Montedison. En effet, à la sortie de ce petit jeu de Monopoly, Montedison serait contrôlée non plus par Mediobanca, mais par Italenergia, une société elle-même constituée par EDF, Fiat et quelques autres.

A quoi bon tout cela ? Un certain nombre de grandes sociétés industrielles vont changer de mains, sans que pour autant l'organisation industrielle de l'Italie et de la France dans le secteur de l'énergie et les secteurs connexes soit améliorée ou rendue plus rationnelle. Mais ce n'est pas ce qui guide les opérateurs dans ces batailles boursières : le seul enjeu est de s'approprier les parts de marché, et les profits correspondants, aux dépens du concurrent. Et dans l'affaire, les capitaux publics d'EDF, sa puissance finan-

cière constituée grâce au marché des consommateurs français, sont utilisés pour aider la famille Agnelli à régler ses comptes avec ses concurrents de Mediobanca. Pas encore privatisée, EDF aide déjà un grand capitaliste privé dans ses batailles boursières.

Quant à Agnelli, déjà habitué à disposer sans compter des fonds de l'Etat italien, il ne voit évidemment

pas d'inconvénient à disposer en plus de l'appui indirect de ceux de l'Etat français.

Le ministre des Finances français a paraît-il été informé discrètement, pendant le week-end, de l'attaque en cours, et Fabius aurait fait savoir aux « assaillants » qu'il n'y voyait pas d'inconvénient. Quant à demander leur avis aux ouvriers du groupe Montedison, du groupe Fiat,

d'EDF, voire aux usagers français de l'électricité, sur l'usage que l'on fait des richesses qu'ils produisent, vous n'y pensez pas.

C'est pourtant eux qui risquent de faire les frais de ce type d'opérations, par le biais des restructurations, des licenciements... et des hausses des tarifs de l'électricité !

A.F.

Tunisie

BEN ALI CONTINUE À EMPRISONNER

Une journaliste tunisienne, porte-parole du Conseil national des libertés (CNLT, non reconnu par le pouvoir tunisien), Sihem Bensedrine, a été arrêtée à Tunis mardi 26 juin et est toujours incarcérée dans une prison de femmes de la banlieue de la capitale. Le pouvoir en place n'a pas toléré qu'elle traite de la corruption dans son pays et cite un juge, ainsi que le beau-frère de Ben Ali, à l'appui de sa dénonciation lors d'une émission de télévision sur une chaîne privée arabe basée à Londres.

Cette atteinte à la liberté d'expression s'inscrit dans une longue liste de condamnations, de procès truqués, de pressions et d'agressions à l'encontre de militants politiques. Il y aurait actuellement environ un millier de prisonniers politiques ou de conscience dans les geôles de Ben Ali où se pratiquent systématiquement les mauvais traitements et les tortures, sans parler du fait qu'après leur libération, la plupart de ces hommes et de ces femmes, privés de tout droit, se trouvent condamnés à la misère.

La France, en la personne de son gouvernement et de son président, s'est montrée fort discrète sur cette affaire. Il est vrai que ses relations avec le pouvoir tunisien ont toujours été au mieux, du moment que les affaires économiques continuaient à prospérer. Pour river des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants à une exploitation féroce, la poigne de fer de Ben Ali et de ses flics, de ses tortionnaires et de ses mouchards n'est pas de trop.

Annie ROLIN